

RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2022



SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DU SERVICE	3
1.1 COMPETENCES	3
1.2 TERRITOIRE DESSERVI ET POPULATION	4
1.3 DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE	4
1.4 ORGANISATION	5
1.5 EVENEMENTS MARQUANTS	5

INDICATEURS TECHNIQUES

2. DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DONT PRÉVENTION ET ACTIONS DE SENSIBILISATION	10
--	-----------

2.1 LE SOUTIEN AU COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ	10
2.2 LE REEMPLOI	12
2.3 LES ANIMATIONS	13
2.4 LA SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION ET À LA GESTION DURABLE DES DÉCHETS	15
2.5 L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	16

3. COLLECTE DES DÉCHETS	17
--------------------------------	-----------

3.1 LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	17
3.2 LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS	19
3.3 LA COLLECTE SÉLECTIVE DES TLC (TEXTILES LINGES DE MAISON CHAUSSURES)	22
3.4 LES COLLECTES POUR LES NON MÉNAGÈRES (SERVICE FACULTATIF)	22
3.5 LES AUTRES COLLECTES	23
3.6 FAITS MARQUANTS COLLECTE	24
3.7 INDICATEURS	27

4. DÉCHÈTERIES	27
-----------------------	-----------

4.1 RÉSEAU ET MODE D'EXPLOITATION	27
4.2 FONCTIONNEMENT ET CONDITIONS D'ACCÈS	29
4.3 INDICATEURS	32
4.4 FAITS MARQUANTS DÉCHÈTERIE	35

5. TRANSFERT, VALORISATION ET TRAITEMENT	36
---	-----------

5.1 POST-EXPLOITATION CET	36
5.2 TRANSFERT	37
5.3 TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	37
5.4 TRI ET VALORISATION DES EMBALLAGES, PAPIERS ET TEXTILES	39

5.5	VALORISATION / TRAITEMENT DES FLUX DECHETERIES	41
5.6	VALORISATION COMPOSTAGE DES VEGETAUX	42
6.	BILAN GLOBAL ET INDICATEURS GLOBAUX	43
6.1	OBJECTIF DE REDUCTION DES DECHETS ENFOUIS	43
6.2	OBJECTIF DE REDUCTION DES DECHETS PRIS EN CHARGE	43
6.3	OBJECTIF D'AMELIORATION DE LA VALORISATION	46
6.4	COMPOSITION DE NOS DECHETS	47
INDICATEURS FINANCIERS		
7.	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS CONFIEES A DES ENTREPRISES	51
8.	DEPENSES	52
8.1	INVESTISSEMENT	52
8.2	FONCTIONNEMENT	53
9.	RECETTES	53
9.1	LA TEOM	53
9.2	LES REDEVANCES	54
9.3	LES SOUTIENS DES ECO-ORGANISMES ET RECETTES VENTE MATERIAUX	55
9.4	REPARTITION DES RECETTES DU SERVICE	56
10.	COUT NET ET EQUILIBRE DU SERVICE	56
ANNEXES		57

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 et à l'article 2224-5 du CGCT. Il présente le bilan annuel 2022 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Dans un souci d'information et de transparence, il est téléchargeable sur le site internet de l'Agglo.

Le rapport s'attache à présenter les résultats de l'année 2022 et les évolutions par rapport à 2021. Pour mémoire, il s'agit du 5^{ème} rapport annuel de Vienne Condrieu Agglomération, née le 1^{er} janvier 2018 du regroupement de ViennAgglo, de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC) et de la commune de Meyssiez.

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

1.1 COMPETENCES

Vienne Condrieu Agglomération dispose de l'ensemble de la compétence prévention et gestion des déchets ménagers :

- Prévention (soutien à la réduction des productions des déchets)
- Fourniture et maintenance des contenants de collecte (bacs ou conteneurs)
- Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (emballages, papiers, verre, TLC (Textiles, Linges de Maison, Chaussures))
- Gestion des déchèteries
- Transfert et traitement

Tableau 1 - Synthèse du mode d'exploitation par activité

Activité	Mode d'exploitation
Fourniture et maintenance des contenants (bacs et silos)	Régie Agglo (livraison des bacs déléguée aux communes sur le périmètre ex CCRC)
Collecte des ordures ménagères et des recyclables	Mixte (régie ou prestataire selon les communes) pour la collecte en porte-à-porte Prestataire pour la collecte en point d'apport volontaire
Collecte, tri, valorisation des Textiles Linges de Maison Chaussures	Convention structure associative (Le Relais)
Déchèteries	Mixte (régie ou prestataire selon les sites)
Transfert	Gestion du quai en régie, prestataire pour le transport
Valorisation et traitement	Prestataires et Éco-organismes

1.2 TERRITOIRE DESSERVI ET POPULATION

Le territoire constitue un milieu mixte avec des communes urbaines et d'autres rurales.

Les habitants des **30 communes** représentent une population de **91 578 habitants en 2022 avec** de nouveau une augmentation par rapport à l'année précédente (+ 1,4 % par rapport à 2021).

Carte 1 - Périmètre géographique de Vienne Condrieu Agglomération



Annexe 1 : liste des communes et population 2021 et 2022

1.3 DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

Le service assure la prise en charge des déchets produits par les ménages :

- Ordures ménagères en porte-à-porte.
- Déchets recyclables collectés en porte-à-porte ou en points d'apport volontaire : emballages, papiers, verre, textiles linges de maison et chaussures.
- Végétaux, encombrants... et déchets dangereux pris en charge en déchèteries.

Un service facultatif est également proposé aux professionnels :

- Accès payant en déchèteries sous conditions.
- Collecte des déchets assimilables aux ordures ménagères qui ne présentent pas de sujétions techniques particulières (payante au-delà de 1 000 litres par semaine).
- Collecte payante des cartons des commerçants (hyper centre-ville et pôles secondaires urbains) et du verre des Cafés Hôtels Restaurants (CHR) sur Vienne.

1.4 ORGANISATION

La gestion des déchets est assurée par les équipes de la Direction Environnement intégrées au sein du Pôle Ingénierie Technique et Urbaine. Elle travaille en collaboration avec les autres services (communication, commande publique, ressources humaines, finances).

48 agents sont mobilisés quotidiennement sur les activités de collecte, déchèteries, transfert, prévention/sensibilisation et lien aux usagers.

Jean Tissot, maire de Villette-de-Vienne, conseiller communautaire délégué, est chargé de cette politique publique. Maryline Silvestre, adjointe à Vienne, conseillère communautaire déléguée en charge de l'économie circulaire, est également directement impliquée et plus particulièrement sur la thématique de la réduction à la source des déchets.

Une commission « Gestion des déchets », composée d'élus désignés des 30 communes membres, est également mobilisée régulièrement.

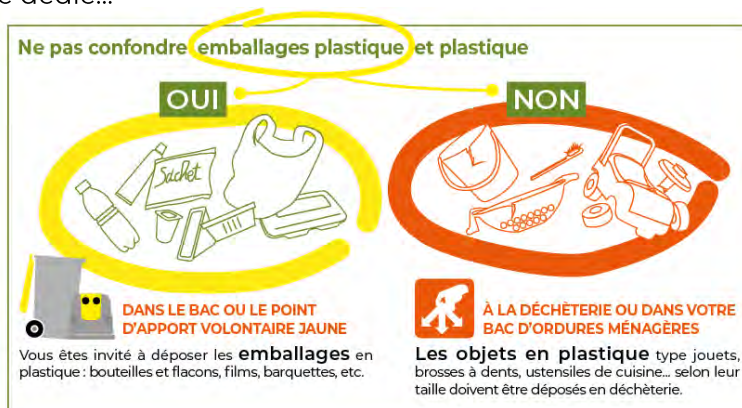
1.5 EVENEMENTS MARQUANTS

1.5.1 Maintien de la dynamique des nouvelles consignes de tri des emballages papiers et bilan avec le comité des partenaires

La dynamique des nouvelles consignes de tri a été maintenue tout au long de l'année.

On notera notamment :

- **Un bilan partagé avec les partenaires** du projet (communes, bailleurs, Citeo, prestataires) dès mars 2022 avec un atelier permettant d'évaluer les perceptions de chacun après 6 mois et d'identifier de nouveaux points d'amélioration.
Il a été soulevé, par exemple, l'importance d'améliorer la visibilité des points d'apport ou bacs jaunes sur certains sites sensibles (changement des autocollants sur les conteneurs enterrés au Plan des Aures avec le code couleur jaune plus visible ; mise en place par les bailleurs d'une bande jaune au sol dans certains locaux pour faciliter le repérage des bacs de tri...) ou encore l'intérêt du sac de pré-collecte pour les secteurs en apports volontaires.
- **Un rappel fait aux syndicats et bailleurs** sur les obligations réglementaires d'affichage des consignes de tri et la possibilité de récupérer auprès de l'Agglo des affiches pour les locaux poubelles.
- **Une communication régulière** sur les résultats, la possibilité de changer son bac jaune gratuitement s'il est trop petit, un rappel des consignes de tri... via des posts Facebook, l'Agglomag, un dossier de Presse dédié...



Extrait Agglomag n°15 - Printemps 2022

- **Une poursuite de la densification du réseau de points d'apport volontaire avec :**

- Une communication, désormais par boitage, auprès des habitants en périphérie de chaque nouveau point mis en place.
- Des aménagements pour améliorer l'intégration ou la propreté des points. La densification a eu lieu sur de nombreuses communes avec une augmentation nette du parc (Voir détail paragraphe 3.2.1.2).
- Le remplacement et le déplacement de silos et le rajout de 3 nouveaux points d'apport sur le quartier d'Estressin à Vienne pour faire suite aux demandes des habitants recueillis lors du passage en porte-à-porte.

1.5.2 Lancement du nouveau « PLPDMA » et concertation des habitants

L'Agglo a lancé son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui détaillera les objectifs de réduction des déchets et les actions mises en place pour les atteindre durant les 6 prochaines années.

La Commission Consultative d'Élaboration du Plan (CCEP) a été constituée afin de définir ces actions.

La première CCEP, composée d'élus des 30 communes membres de l'Agglo, d'associations et structures du territoire déjà engagées sur la thématique de la réduction des déchets (Emmaüs, Zéro Déchet Vienne, Club Léo Lagrange...), de membres du Conseil de Développement ainsi que de divers partenaires potentiels du programme (les bailleurs sociaux ADVIVO et Alpes Isère Habitat, les chambres consulaires...), **s'est tenue le 30 juin 2022.**

Le diagnostic du territoire et les objectifs de réduction des déchets ont été présentés aux participants avant de travailler collectivement lors d'un atelier, sur les actions à mettre en place pour atteindre ces objectifs.



De plus, dès juin 2022, **une concertation grand public a été menée pour permettre à chacun d'être acteur.**

En complément, et **pour la 1^{ère} fois, une enquête téléphonique** sur le service de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés a été menée par un cabinet spécialisé **auprès de 990 usagers.**

Les résultats de cette concertation ainsi que de l'enquête sont en ligne sur la plateforme <https://vienncondrieuconcertation.ditesnoustout.fr/Déchets et économie circulaire>.



1.5.3 Adoption de la stratégie pour le tri des déchets alimentaires et sensibilisation au compostage

Afin de répondre à l'enjeu réglementaire au 31 décembre 2023, d'un tri pour tous des déchets alimentaires, le Conseil communautaire a adopté fin 2022, une stratégie en 2 volets :

- Intensifier et améliorer le compostage de proximité sur l'ensemble de l'Agglo afin de faciliter l'accès aux composteurs individuels et partagés, et l'accompagnement sur l'ensemble du territoire.
- Mettre en place une collecte séparée en apport volontaire sur les secteurs d'habitat dense ou les grands collectifs.

Après s'être positionnée à un premier appel à projet ADEME Aurabiodec pour développer le compostage partagé ou collectif en 2021, **l'Agglo a répondu à un nouvel appel à projet afin d'expérimenter la collecte en apport volontaire sur les secteurs d'habitat dense de 3 communes.**

Il s'agit tout d'abord d'ancrer le compostage dans nos habitudes en luttant contre les idées reçues et en accompagnant les usagers dans cette pratique grâce aux formations proposées (Estrablin, Vienne et Ampuis) ou grâce au Compost Tour organisé au quartier de l'Isle à Vienne (avec la visite de 3 sites de compostage en jardin, lombricompostage et compostage partagé en pied d'immeuble).

La sensibilisation touche également les élus et les agents avec l'organisation d'un « Café compost » à l'Agglo ou la visite d'un site de compostage en cantine scolaire au collège Bassenon à Condrieu. Notre Maître-composteur a ainsi pu accompagner la mise en place de 18 nouveaux sites de compostage partagés.

1.5.4 Promotion de l'eau du robinet

La démarche a débuté le 22 mars, lors de la Journée mondiale de l'eau, avec un appel aux habitants du territoire pour trouver un nom à l'eau potable du territoire.

Ce sont 523 propositions qui sont parvenues à l'Agglo, soit par le formulaire en ligne, soit par les urnes déposées dans les 30 communes.

5 noms (Aqua Livia, Aqua Vienna, Eau T'Antik, Cybèl'eau, L'Ô d'ici) ont ainsi été soumis au vote définitif du public lors du Jazz à Vienne au travers d'un QR Code.

Jazz à Vienne s'est engagé à ne plus vendre de bouteilles d'eau et, en partenariat avec l'Agglo, s'est doté de 2 fontaines à eau, installées à Cybèle et au Théâtre Antique pendant le festival. Ainsi, c'est près de 26 000 bouteilles de 50 cl évitées et de nombreuses personnes sensibilisées.

La tenue d'un stand de sensibilisation au Jardin de Cybèle durant le Jazz à Vienne ou la participation à la Journée nationale des assistantes maternelles ou au salon « Ensemble, animons notre santé » en novembre, ont permis de répondre aux questions et d'élargir aux autres gestes permettant de réduire nos déchets.

À noter que cette action est soutenue par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) suite à notre réponse à Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Santé Environnement.

C'est le nom Aqua Vienna qui a reçu le plus de votes. Ce nom sera désormais utilisé pour désigner l'eau du territoire.

Boire l'eau du robinet évite les déchets plastiques et la consommation de ressources non renouvelables. C'est pourquoi il s'agit d'une action emblématique du PLDMA.

Mais le sujet est bien plus large et a été traité avec la Direction du Cycle de l'Eau.

Une foire aux questions rappelant les intérêts de la consommation de l'eau du robinet et répondant aux nombreuses questions que l'on peut se poser est désormais en ligne sur le site internet de l'Agglo : https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/fileadmin/mediatheque/documents/Cycle_de_l_eau/FAQ_Eau_du_robinet.pdf



1.5.5 Étude tarification incitative

Une étude, confiée au cabinet AJBD/CITEXIA et financée par l'ADEME, a été engagée pour définir si la mise en place d'une tarification incitative était opportune pour répondre aux enjeux de réduction des déchets du territoire ainsi que de maîtrise des coûts.

Il s'agissait également d'étudier les moyens nécessaires à engager pour la mise en œuvre de ce dispositif.

En conclusion, il ressort que la TEOM incitative paraît plus adaptée à notre territoire qu'une redevance incitative.

Mais sa mise en place montre des gains très faibles par rapport aux importants investissements financiers et humains nécessaires.

Aussi, le comité de pilotage et le Bureau communautaire ont souhaité prioriser certains prérequis : action forte sur la prévention/réduction des déchets, mise en place de sites d'accueil des déchets professionnels, promotion du réemploi, étude d'opportunité du contrôle d'accès en déchèterie et baisse des fréquences de collecte.

1.5.6 Initiation d'une coopération avec la Métropole de Lyon

Pour mémoire, l'Agglo dispose d'un quai de transfert des Ordures Ménagères (OM) permettant de vider les Benne à Ordures Ménagères (BOM) dans des semi-remorques de plus grand volume et limiter ainsi l'impact du transport. Celles-ci sont transférées à l'usine d'incinération de TREDI à Salaise-sur-Sanne.

Afin de limiter le détournement en enfouissement pendant les arrêts techniques de ce site, un essai de transfert sur l'usine Lyon Sud a été mené avec succès durant l'été 2022 dans le cadre d'un partenariat avec la Métropole de Lyon.

INDICATEURS TECHNIQUES

2. DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DONT PRÉVENTION ET ACTIONS DE SENSIBILISATION

La feuille de route « Économie circulaire » a été adoptée et la démarche pour élaborer un nouveau **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA) a été engagée en 2022 (Voir détail paragraphe 1.5.2.).

L'enjeu est de réduire les quantités de déchets produits sur le territoire en s'appuyant sur diverses actions emblématiques comme le stop pub, la promotion de l'eau du robinet mais également le développement du compostage de proximité et le réemploi.

2.1 LE SOUTIEN AU COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

Tableau 2 - Synthèse et indicateurs du dispositif de soutien au compostage domestique

Mise à disposition gratuite de	Conditions	Nombre mis en place en 2022	Nombre mis en place en 2021	Nombre cumulé à fin 2022
Composteur individuel	• Habiter le territoire • Disposer d'un espace extérieur • S'inscrire et venir le chercher en déchèterie de Vienne	466	601	10 338
Lombricomposteur	• Idem composteur individuel mais ne pas avoir d'espace extérieur • Formation préalable obligatoire dispensée par l'Agglo	27 lombricomposteurs 3 formations	26 lombricomposteurs 2 formations	262
Composteur collectif	• Faisabilité préalable (emplacement et portage du projet adapté) • 1 ou idéalement 2 référents volontaires pour gestion et surveillance quotidienne • Périmètre d'apport restreint au groupe d'utilisateurs (pas d'accès libre)	18 nouvelles opérations	12 nouvelles opérations	76 sites représentant 650 foyers

On constate :

- Une baisse inexplicable de 20 % des demandes de composteurs individuels par rapport aux 2 années précédentes.
- Une bonne dynamique pour la mise en place de composteurs collectifs avec 18 nouveaux sites soit + 50 % par rapport à l'année précédente.

Enfin, 6 formations ont pu être réalisées en 2022 :

- 3 formations lombricompostage en mars (7 participants), en juin (10 participants) et en octobre (10 participants)
- 3 formations dites « guides composteur » : le 14 juin à Estrablin, le 14 septembre à Vienne, et le 12 octobre à Ampuis

Au global, **78 personnes ont participé à ces formations d'accompagnement au compostage.**

2.1.1 Tous au compost ! Édition 2022, du 26 mars au 10 avril



« Tous au Compost ! » est la semaine nationale du compostage de proximité.

Elle a lieu tous les ans pendant 15 jours au printemps. Partout en France sont organisées des animations d'information et de sensibilisation des citoyens sur les gestes, la pratique ou encore la méthodologie du compostage.

Information événement Tous au compost !

Pour cette 2nd édition, on notera :

Événement	Commentaires
Compost Tour « Quartier de l'Isle – Vienne	Le temps d'une balade à pied, les habitants ont été invités à visiter 3 sites de compostages : compostage dans votre jardin, Lombricompostage et le compostage partagé en pied d'immeuble. Cet événement très complet, organisé le samedi 2 avril 2022, a malheureusement eu une très faible participation (peu d'inscrits et météo défavorable le jour J).
Formation compostage	Un mercredi après-midi au centre social de Chasse-sur-Rhône pour répondre aux questions sur les utilisations du compost, les techniques de paillage... ou simplement la gestion d'un composteur.
Compostage en pied d'immeuble	Les habitants de la Résidence « Les Hauts d'Estressin » ont été invités à découvrir et encourager ce site pionnier de compostage collectif.
Visite d'un site compostage en établissement cible cantines scolaires	Le jeudi 31 mars, plusieurs élus et services municipaux ont pu visiter un site de compostage en établissement scolaire au Collège Bassenon à Condrieu. Visite centrée sur le partage d'expérience afin d'identifier les conditions de reproductibilité sur les communes intéressées.

2.1.2 Développement du compostage collectif et 1^{er} appel à projet Aurabiodec de l'ADEME

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, Vienne Condrieu Agglomération a initié le déploiement de sites de compostage partagé dès 2010. Mais force est de constater que ce service est encore trop peu connu : il doit être déployé plus largement et animé régulièrement.

L'Agglo a été retenue au 1^{er} appel à projets AURABIODEC de l'ADEME, ce qui permettra d'accentuer le développement du compostage partagé sur le territoire, tout en améliorant l'accompagnement des sites de compostage existants en vue d'une construction des bonnes pratiques.

Ainsi, dans le cadre de ce projet, l'objectif de l'Agglo d'ici 2024 est de :

- accompagner 100 nouveaux sites : 75 nouveaux projets de compostage partagé en pied d'immeuble et quartier (dont expérimentation de 5 composteurs de quartiers) et 25 sites de compostage en établissements.
- mettre en place et animer un réseau de référents (50 anciens sites et 100 nouveaux) pour soutenir la démarche et éviter son essoufflement.

Le réseau de référents des sites actuels sera renforcé par le biais de nouvelles formations externalisées par le renfort d'un prestataire spécialisé sur la moitié des nouveaux projets et par le biais d'un suivi in-situ interne.

L'enjeu est également de mettre en réseau les référents des sites existants et ceux des nouveaux sites.

Pour mémoire, l'Agglo a également rejoint le Réseau Compost Citoyen, réseau national qui possède une expertise dans la gestion du compostage de proximité et participe au relais d'informations.

2.2 LE REEMPLOI

2.2.1 Convention de partenariat avec Emmaüs Vienne

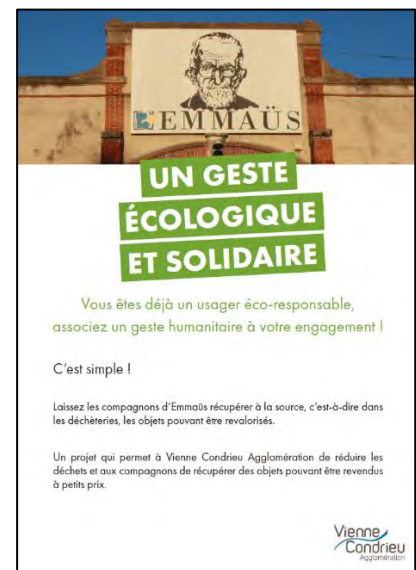
L'Agglo a signé une **convention de partenariat avec Emmaüs Vienne**.

Cette convention permet à l'association d'assurer, sur les déchèteries de Pont-Évêque et Vienne, des permanences pendant lesquelles les usagers sont invités à faire don d'objets valorisables (hors équipements électriques et électroniques et déchets dangereux).

Cela permet de réduire les déchets à la source, valoriser ceux qui restent à la charge de la collectivité et assurer l'accès aux biens d'équipement pour les foyers à faible ressource.

Sur l'année 2022, ce sont près de **423 dons** (461 en 2020 et 702 en 2021) qui ont été faits lors des permanences sur les déchèteries de Pont-Évêque et de Vienne. On constate une baisse des dons en 2022 avec une forte baisse sur le site de Vienne.

Des flyers d'information ont été mis à disposition du public en mairies et sur les déchèteries.



Information dispositif Emmaüs

La communication sur ce dispositif sera intensifiée en 2023, Emmaüs a également été sollicité pour examiner la possibilité de tenir des permanences sur d'autres déchèteries.

2.2.2 Projet de Ressourcerie

Pour mémoire, Vienne Condrieu Agglomération avait contribué à une étude de préfiguration d'un projet de ressourcerie, portée par les associations Idéal et Prévenir en lien avec la Ville de Chasse-sur-Rhône en 2021.

Dans ce cadre, la caractérisation menée sur nos 5 déchèteries avait permis de mettre en évidence le fort potentiel de réemploi dans les apports des usagers estimés à 21 kg/hab/an (37 % réemployables en l'état).

Le Bureau de l'Agglo s'est prononcé au printemps 2022 afin d'engager ce projet à une échelle communautaire et a acté l'engagement d'une étude de faisabilité et d'accompagnement spécifique à l'émergence d'une ressourcerie.

2.3 LES ANIMATIONS

2.3.1 Scolaires et périscolaires

Le « Programme scolaire et périscolaire d'éducation à l'environnement » a été mis à jour.

Il est diffusé à la rentrée à chaque établissement. Il est également diffusé aux communes et rendu accessible sur le site internet de l'Agglo.

Pour mémoire, ces animations sont validées par l'Académie et se font sur demande/inscription préalable des établissements.

Bilan de la saison 2021-2022 : **1 577 élèves sensibilisés** (soit 114 animations pour 54 classes).

Les thématiques traitées :

- Majoritairement (66 %) le tri des déchets avec 45 % pour le module de base déchets, 11 % pour la fabrication de papier recyclé et le reste pour les olympiades du tri (périscolaire) ou la visite d'une déchèterie.
- La prévention des déchets (33 %) avec le module réduire nos déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire (25 %) et le compostage (9 %).
- La lutte contre l'ambrosie n'a été demandée qu'une seule fois.

Les 54 classes touchées sont réparties sur 12 des 30 communes de l'Agglo (Vienne, Septème, Seyssuel, Saint-Romain-en-Gal, Eyzin-Pinet, Chasse-sur-Rhône, Loire-sur-Rhône, Pont-Évêque, Condrieu, Les Haies, Ampuis, Saint-Romain-en-Gier).

Le programme est à destination des écoles primaires. Néanmoins nous avons répondu positivement aux sollicitations pour une classe de 6^e ainsi que pour le Lycée Agrotech.

Tableau 3 - Répartition des demandes par niveau

Niveau	Nombre de classes
CP	7
CE1 - CE2	18
CM1 - CM2	26
6 ^e	1
Autres (AGROTECH)	2 (classe de GPN et GEMEAU)

2.3.2 Autres animations et actions de sensibilisation

En 2022, le service a participé à plusieurs manifestations sur le territoire :

- Vienne en Fleur, le 8 mai
- Pomme de Pain, le 2 octobre
- Foire de Vienne, le 14 octobre
- Rev' Nature, le 16 octobre

En tout, plus de **280 habitants rencontrés** et sensibilisés sur les thèmes du compostage / tri et prévention des déchets.

Le service s'est également mobilisé pour la tenue de stands de promotion de l'eau du robinet associée à une sensibilisation à la prévention des déchets dans le cadre du Jazz à Vienne, la Journée nationale des assistantes maternelles le 19 novembre, l'évènement « ensemble animons notre santé » le 26 novembre. **462 habitants ont été sensibilisés.**



Les actions + : afin de renforcer les actions de communication de proximité du service prévention et gestion des déchets, l'éco-animateur a assuré des missions telles que :

- La mise à disposition de la documentation (stop pub, guide du tri, dépliant ambroisie...) et la transmission des informations aux personnels accueils mairies (ainsi que les maisons de quartiers de Vienne).
- Le porte-à-porte chez les habitants et / ou les professionnels pour des rappels de consignes dans les bacs Ordures Ménagères (OM) et Collecte Sélective (CS) sur des secteurs comme : Chasse-sur-Rhône / Pont-Évêque / Condrieu (soit environ 400 habitants).
- Des réajustements de bacs OM et CS ont également été réalisés suite à des diagnostics terrains.
- **Au total, près de 1 300 usagers ont été rencontrés.**

2.4 LA SENSIBILISATION A LA REDUCTION ET A LA GESTION DURABLE DES DECHETS

L'Agglo met l'accent sur ce sujet dans l'ensemble de ses supports de communication : site internet, magazine de l'Agglo distribué aux habitants...

En termes de communication, on remarquera plus particulièrement :

- **Janvier 2022** : distribution des calendriers de collecte et rappel d'actualité à ce sujet sur le site internet de l'Agglo.
- **Mars 2022** : article dans l'Agglomag et post Facebook sur les consignes de tri, campagne pour le lancement de la quinzaine du compostage (affiche, flyer, actu site internet...) et campagne de promotion de l'eau du robinet.
- **Avril 2022** : information sur la formation compostage à Estrablin.
- **Mai 2022** : information sur les travaux pour améliorer la dépose des gravats sur la déchèterie de Vienne.
- **Juin 2022** : plusieurs articles dans l'Agglomag : où en est-on du tri ?, halte au brûlage des végétaux, pour trier en tout sérénité, pour que nos visites en déchèteries se passent dans de bonnes conditions, le compostage : halte aux idées reçues !
- **Juillet 2022** : édition d'un nouveau flyer consignes pour la collecte des cartons des commerçants de Vienne et de nouveaux calendriers pour les secteurs de Vienne collectés tous les 15 jours pour le tri sélectif, communication sur les prochaines sessions de formations au compostage de l'automne à Vienne et Ampuis.
- **Aout 2022** : communication relative à l'inauguration du site de compostage partagé au Lycée Galilée à Vienne.
- **Septembre 2022** : information sur les dates des collectes de pneus en déchèterie de l'automne.
- **Novembre 2022** : réalisation des nouveaux calendriers de collecte avec la 1^{ère} page de couverture orientée sur les gestes /astuces en matière de réduction des déchets.
- **Décembre 2022** : post Facebook sur les écogestes à l'occasion des fêtes de Noël, communiqués de presse relatifs aux changements de jours de collecte sur Meyssiez et Saint-Romain-en-Gal, diffusion de la carte de vœux de l'Agglo sur le thème de la réduction des déchets, 4 posts relatifs à la filière déchets dangereux ÉcoDDS, 2 posts sur les filières Écomobilier et Eco D3E...



Information calendriers de collecte

De plus, tout au long de l'année et selon les événements du service, des posts Facebook ont été mis en ligne régulièrement. **En 2022, plus de 140 posts ont été publiés.**



LES DÉCHETS CHIMIQUES (épisode 1/4)

Qu'est-ce que c'est ?

Techniquement appelés DDS (Déchets Diffus Spécifiques), les déchets chimiques sont des déchets ménagers issus d'un produit chimique pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il s'agit de produits utilisés, usagés ou périmés (que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de contenu).

De quels produits parle-t-on ?

Des produits de bricolage (peintures, enduits, colles, mastics, solvants, acides...), d'entretien de véhicule (liquide de refroidissement), de jardinage (insecticides, biocides, phytosanitaires...), des combustibles : substances chimiques qui, en se combinant avec un combustible, permettent la combustion de celui-ci (galets de désinfection des piscines, durcisseurs de résine, anti-taupes....).

Plus d'infos : <http://www.ecodds.com/>

ecodds



Post sur les déchets chimique - 2/12/2022

2.5 L'ECONOMIE CIRCULAIRE

L'Agglo intervient également sur un champ plus large que la prévention et gestion des déchets en matière d'économie circulaire.

Une gouvernance spécifique a été mise en place (élue de référence, mobilisation de l'Agence Éco et de la Direction Environnement).

On peut citer par exemple pour l'année 2022 :

- **Poursuite de la réinjection du biométhane issu de la station d'épuration de Vienne-Sud** avec une partie réservée à la consommation de la flotte de bus et de Benne à Ordures Ménagères (BOM) : 2 BOM de la régie fonctionnent au GNV. Depuis septembre 2021, les BOM se rendent à la plateforme de mobilité de Pont-Évêque qui alimente également les bus en gaz.



- **Étude pour l'émergence d'une station multi énergies (dont biométhane, gaz vert),** réalisée en partenariat avec l'Agence Éco, elle avait vocation à identifier les besoins des acteurs économiques. De plus, les besoins de l'activité gestion des déchets (transfert des OM, de nos bennes de déchèteries, futur marché de collecte) ont été intégrés. Le BioGNV présente de nombreux avantages sur le plan environnement pour un prix modéré. Il permet d'émettre 80 % de CO² de moins que le diesel, 95 % de particules fines en moins qu'un véhicule euro VI et est moins bruyant.

3. COLLECTE DES DÉCHETS

Pour mémoire, il y a une répartition géographique ainsi que par type de collecte entre la régie (personnel Agglo) et les prestataires.

3.1 LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

La collecte des ordures ménagères est réalisée en porte-à-porte, ou à défaut, en point de regroupement.

Elle est également réalisée en conteneurs enterrés sur le quartier du Plan des Aures à Pont-Évêque et progressivement sur le centre-ville de Vienne.

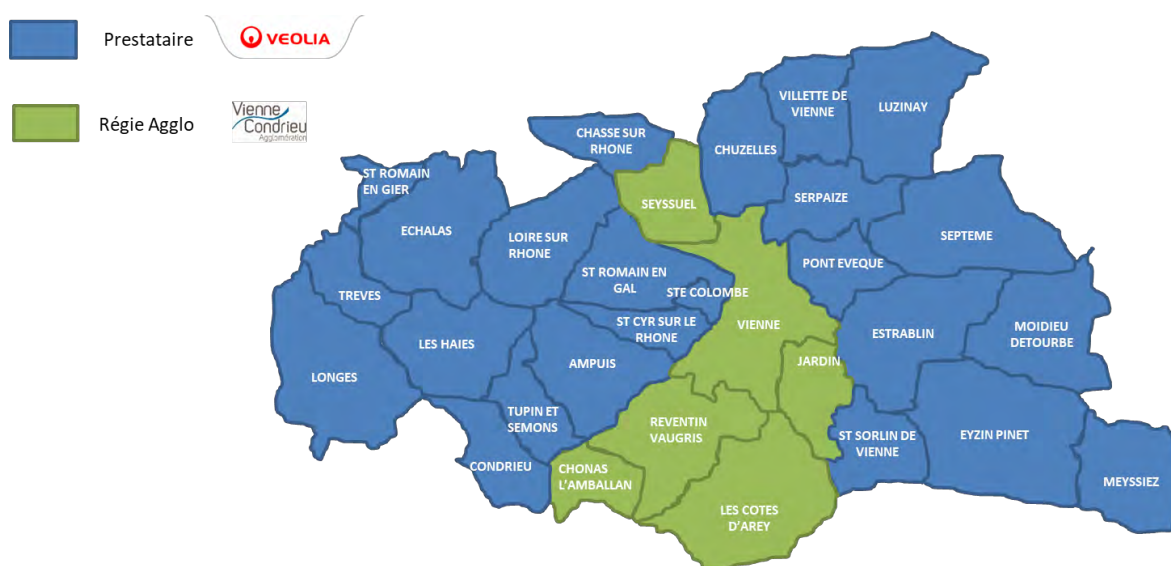
3.1.1 Organisation du service

Les collectes enterrées sont intégralement réalisées en prestation et confiées au groupement SERNED/GUERIN pour la collecte en apport volontaire enterrée ou aérienne des ordures ménagères, emballages, papiers et verre.

La collecte en porte-à-porte est réalisée pour partie en régie sur 6 communes représentant 43 % de la population et pour partie en prestation de service par la société VEOLIA, basée à Ampuis depuis le 1^{er} juillet 2020.

Cette répartition est susceptible de nouvelles évolutions, en effet le service étudie la reprise en régie des communes de Saint-Cyr-sur-le-Rhône et Saint-Romain-en-Gal pour 2023.

Carte 2 - Répartition régie/privée collecte en porte-à-porte des ordures ménagères



3.1.2 Tonnages et ratios d'ordures ménagères

Tableau 4 - Tonnage ordures ménagères résiduelles et évolution 2021/2020

Année	Détails par secteurs	Tonnage	kg/hab/an
2022	Vienne Condrieu Agglomération	19 495	226,7
	Conteneurs enterrés	1262	
	Total	20 757	
2021	Vienne Condrieu Agglomération	20 441	238,5
	Conteneurs enterrés	1 112	
	Total	21 553	
Évolution 2021/2020 en %		- 3,8	- 5

Les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées diminuent enfin en 2022 alors que la population a augmenté de 1,4%. **La production d'ordures ménagères par habitant a baissé de 5%.** C'est encourageant, la dynamique est à poursuivre dans le cadre du nouveau PLPDMA.

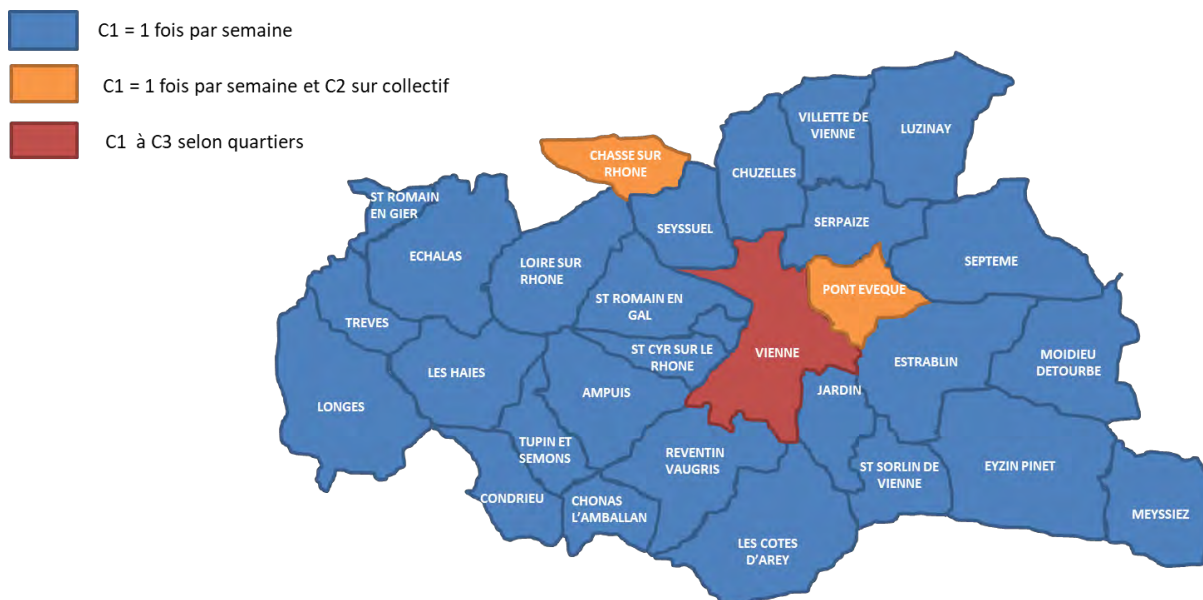
3.1.3 Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères est assurée :

- 1 fois par semaine (C1) sur toutes les communes.
- 2 fois par semaine (C2) sur les collectifs de Chasse-sur-Rhône et Pont-Évêque.
- 1 à 3 fois par semaine (C1, C2 ou C3) selon les quartiers sur Vienne.

Les conteneurs enterrés ont été collectés avec une fréquence de 3 à 4 fois par semaine.

Carte 3 - Fréquence de collecte des ordures ménagères



3.1.4 Moyens

La collecte en porte-à-porte effectuée par la régie dispose d'un centre technique regroupant les moyens humains (24 agents) et techniques (8 BOM) situé à Vienne Sud (site de St Alban mutualisé avec la Ville de Vienne)

La collecte en porte-à-porte effectuée par VEOLIA sur les secteurs les moins denses est organisé à partir d'un centre technique situé à Ampuis avec 7 BOM.

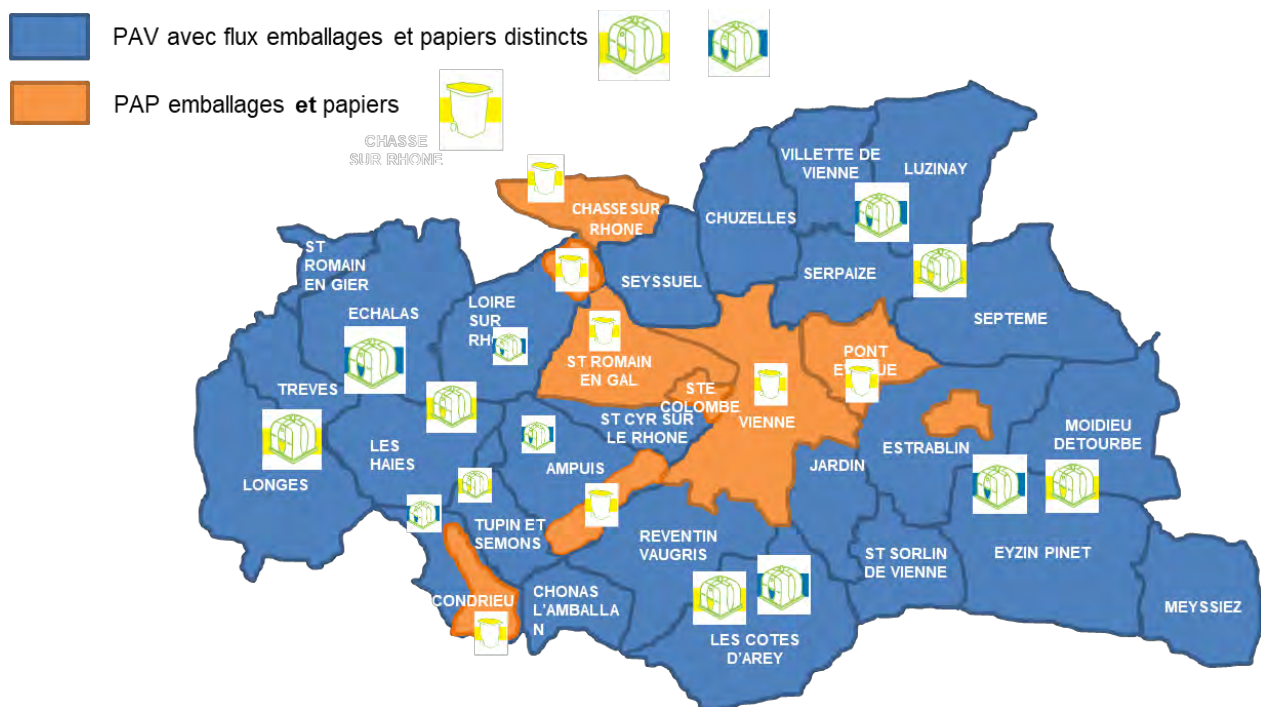
La collecte enterrée des ordures ménagères (OM) est, quant à elle, réalisée par SERNED et mobilise un véhicule dédié adapté à l'é étroitesse des rues de Vienne ainsi que 2 chauffeurs pour 32 points OM répartis en 20 implantations (6 au plan des Aures à Pont-Évêque et 14 au centre-ville de Vienne).

3.2 LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

3.2.1 Organisation du service, fréquence de collecte, moyens

Depuis le 1^{er} Octobre 2021, le mode de collecte des emballages / papiers a été harmonisé selon la typologie d'habitat et la densité de population.

Carte 4 - Mode de collecte harmonisé des emballages/papiers majoritaire depuis le 1^{er} octobre 2021



3.2.1.1 Collecte en porte-à-porte

Depuis le 1^{er} octobre 2021, toutes les consignes sont identiques pour tous les secteurs collectés en bacs jaunes avec une collecte dite « multi-matériaux ».

Ainsi, les secteurs des communes d'Ampuis, Condrieu, Loire sur Rhône et Sainte-Colombe peuvent mettre leurs papiers dans les bacs jaunes au même titre que les autres communes.

Seuls les foyers des zones urbanisées denses sont équipés d'un bac jaune pour les emballages voire les papiers. Cette collecte concerne près de 57 000 habitants sur 9 communes.



Tableau 5 - Communes en porte-à-porte pour le tri des emballages et des papiers

Commune	Fréquence	Commentaires	Prestataire
Vienne	C 0,5 et C1	Sauf secteurs en conteneurs enterrés (Vienne Centre)	Régie
Pont-Évêque	C 0,5 et C1 (collectif)	Sauf Plan des Aures en conteneurs enterrés	VEOLIA
Chasse-sur-Rhône	C 0,5 et C1 (collectif)		
Saint-Romain-en-Gal	C 0,5		
Estrablin	C 0,5	Centre bourg	
Ampuis	C 0,5	Centre bourg	
Condrieu	C 0,5	Centre bourg	
Loire-sur-Rhône	C 0,5	Centre bourg	
Sainte-Colombe	C 0,5		

C0,5 : collecte tous les 15 jours - C1 : collecte 1 fois par semaine

3.2.1.2 Collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV)

Le verre est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire, ainsi que les papiers sur la partie moins urbanisée.

La prestation est réalisée par le groupement SERNED (mandataire)/GUERIN pour la collecte des silos jaunes (emballages), bleus (papiers) et verts (verre).



En 2022, 61 silos ont été ajoutés soit + 10 %. Ce chiffre important témoigne de la dynamique suite à la simplification des consignes de tri et au travail de densification des points mené en partenariat avec les communes.

Tableau 6 - Nombre de silos par type

Type de silos points d'apports volontaires	2021	2022
Verre	244	277
Multi-matériaux (emballages + papiers)	21	27
Papiers	160	167
Emballages	210	225
TOTAL	635	696

Annexe 2 : nombre de PAV aériens et enterrés par commune

3.2.2 Performances de collecte des emballages et des papiers

Tableau 7 - Tonnage et performances de collecte emballages et papiers

	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Évolution en %	Kg/hab/an 2021	Kg/hab/an 2022
Verre	2 780	2 775	- 0,2	30.8	30.3
Dont Verre PAV	2 720	2 701	- 0,7	30.1	29.5
Emballages et papiers	3 199	3 189	- 0,3	35.4	34.8
Papiers seuls	780	667	- 14,5	8.6	7,3
Emballages seuls	894	714	- 20,1	9.9	7,8
Emballages et papiers	1 525	1 808	+ 18,5	16.9	19,7

La collecte du verre, en augmentation l'année précédente s'est stabilisée. Les usagers continuent de se déplacer aux colonnes des points d'apport volontaire Verre. Avec 30,3 kg/hab/an, la performance de collecte est inférieure à la moyenne régionale qui se situe à 33 kg/hab/an en 2020.

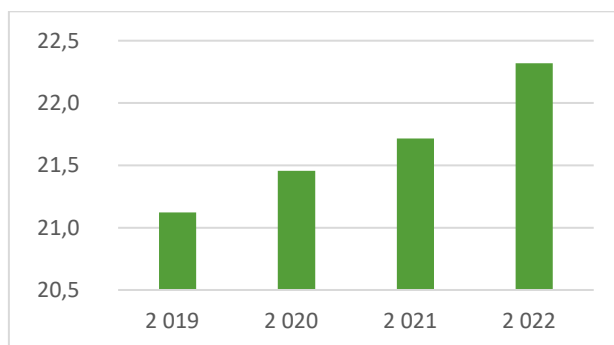
La collecte des emballages et papiers est stable. L'augmentation des flux liés aux nouvelles consignes de tri est compensée par la baisse des apports en papiers, tendance liée aux changements de comportements.

Pour mémoire, plusieurs communes de la rive droite sont passées de bacs jaunes en emballages seuls aux multi-matériaux (emballages et papiers) depuis le 1^{er} octobre 2021.

Avec 34,8 kg/hab/an d'emballages / papiers, la performance de collecte est inférieure à la moyenne régionale qui se situe à 38 kg/hab/an en 2020.

Il est intéressant de constater que malgré la baisse des papiers, la part tri sélectif (emballages et papiers) continue d'augmenter. Elle représente globalement 22,3 % (au lieu de 21,7 % en 2021).

Graphique 1 - Évolution de la part du tri (emballages/papiers/Verre) par rapport aux OM en %



3.3 LA COLLECTE SELECTIVE DES TLC (TEXTILES LINGES DE MAISON CHAUSSURES)

Fin 2022, **129 bornes de collecte** sont réparties sur l'ensemble du territoire (123 en 2021). Durant l'année, **6 bornes ont été ajoutées**.

Tableau 8 - Tonnage et ratio de collecte des TLC

Année	Tonnage	kg/hab/an
2018	358	4,06
2019	376	4,21
2020	310	3,46
2021	384	4,25
2022	355	3,9



On constate une baisse en 2022 par rapport à 2021 avec 3,9 kg/hab/an, Le Relais observe cette tendance sur l'ensemble de son périmètre France.

Notre performance de captation des textiles reste au-dessus de la moyenne France à 3,1 kg/hab/an ou de la Région AURA à 3,8 kg en 2021.

Vienne Condrieu Agglomération dispose d'une bonne performance de collecte et d'une bonne desserte territoriale (1 borne pour 750 habitants, contre 1 455 habitants en moyenne nationale) même si certains secteurs peuvent encore être mieux desservis.

3.4 LES COLLECTES POUR LES NON MENAGERS (SERVICE FACULTATIF)

3.4.1 Collecte des déchets assimilables aux ordures ménagères

L'Agglo collecte les apports non ménagers assimilables aux ordures ménagères, c'est-à-dire ceux qui peuvent être collectés dans les mêmes conditions et sans sujétions techniques particulières.

De plus, les usagers au-delà de 1 000 litres par semaine d'ordures ménagères (et 600 litres par semaine pour le sélectif) font l'objet du dispositif de redevance spéciale.

(Voir détails paragraphe 4.2.1).

3.4.2 Collecte des cartons des commerçants sur Vienne

Une collecte des cartons est organisée par la régie de collecte de l'Agglo, le jeudi matin à partir de 5h sur l'hyper-centre de Vienne et quelques voies à fort potentiel commercial.

Elle est réservée aux commerçants et est soumise au paiement d'une redevance (48 € TTC pour l'année 2022, redevance inchangée depuis plusieurs années), au respect des règles de présentation des cartons (bacs bleus ou à défaut possibilité remisage cartons pliés attachés) et à une limitation des volumes présentés.

Tableau 9 - Tonnage cartons des commerçants

	2020	2021	2022	Évolution 2022 /2021 en %
Cartons	131,96	155,12	156,54	+ 0,92
Moyenne tournée du jeudi	2,49	2,98	2,47	

3.4.3 Collecte du verre des Cafés, Hôtels et Restaurants (CHR) sur Vienne

Un service de collecte du verre en porte-à-porte est mis en place pour les gros producteurs que sont les cafés, hôtels, restaurants.

Cette collecte est réalisée une fois par semaine en régie. Elle se réduit progressivement en fonction de la mise en service des conteneurs enterrés. En effet, les CHR, dans le périmètre des conteneurs enterrés, sont invités à utiliser ces derniers.

Les tonnages 2022 sont en forte augmentation par rapport aux années précédentes impactées par la crise du Covid.

Tableau 10 - Tonnage Verre CHR

	2020	2021	2022	Évolution en %
Verre CHR	55,74	59,10	74,16	+ 25

3.4.4 Collecte des déchets valorisables du marché forain de Vienne

Depuis 2008, la gestion des déchets du marché de Vienne, 2nd marché de France par le nombre de forains, se fait en respect du principe du « marché propre ».

Les déchets résiduels sont repris par les forains. Mais les déchets valorisables que sont les cartons et les déchets fermentescibles (végétaux + cagettes) sont déposés dans 2 bennes à ordures ménagères en poste sur le marché. Les autres déchets sont ramenés par les commerçants.

La prestation est confiée à la société VEOLIA ONYX ARA.

Tableau 11 - Tonnage marché forain de Vienne

	2020	2021	2022	Évolution en %
Cartons	53,00	69,36	65,41	- 6
Moyenne par marché	1,15	1,33	1,26	
Fermentescibles	45,00	56,42	44,73	- 21
Moyenne par marché	0,98	1,09	0,86	

3.5 LES AUTRES COLLECTES

3.5.1 Les cartouches d'imprimantes et piles

L'Agglo met en place des bornes de collecte pour la récupération de consommables bureautiques usagés (toners, cartouches jet d'encre pour imprimante, fax et photocopieur) traités par Conibi.

47.80 kg ont été collectés en 2022 (25 kg en 2020 et 50 kg en 2021) hors déchèteries.

Une collecte de piles est effective dans certaines mairies ou écoles et au siège de Vienne Condrieu Agglomération ainsi qu'évidemment dans les déchèteries.

Les flux collectés dans les communes sont emmenés en déchèteries et comptabilisés dans le flux déchèteries (Voir détails paragraphe 4.3.2).



3.5.2 Les bouchons en plastique

L'Agglo s'est associée à l'Association Bouchons d'Amour / Cœur de Bouchons pour permettre la dépose des bouchons en plastique dans les déchèteries. Ces bouchons sont ensuite collectés par les bénévoles de l'association.

La revente des bouchons par l'association participe au financement de l'acquisition d'équipements spécifiques pour personnes handicapées, de l'aménagement de l'habitat en matière d'accès, de mobilité, de l'aménagement de véhicule en poste de conduite et de transport. Certaines communes ont également conventionné avec l'association pour une collecte spécifique sur certains de leurs établissements.

3.6 FAITS MARQUANTS COLLECTE

3.6.1 Difficultés du prestataire de collecte des points d'apport volontaire

Le printemps et l'été 2022 ont été marqués par des difficultés matérielles et humaines du prestataire de collecte des points d'apport volontaire SERNED. Cela s'est traduit par des débordements des points emballages/papiers, ce qui a pénalisé les efforts en matière d'amélioration du tri et la dynamique liée aux nouvelles consignes de tri.

Cela a également eu un impact sur la collecte des OM enterrées à Vienne avec la nécessité de mettre en place une collecte en bacs en secours par la régie, l'intervention des services municipaux pour gérer les dépôts.

Suite aux difficultés pour résorber la situation, l'entreprise SERNED a cédé cette activité à la société GUERIN, MINERIS, entreprise qui assurait déjà pour l'Agglo la collecte en points d'apport volontaire pour le Verre.

3.6.2 Résorption des points noirs de collecte

Vienne Condrieu Agglomération est engagée dans un plan de résorption des points noirs de collecte, sources d'accident pour les équipiers de collecte comme pour les usagers piétons et automobilistes.

Au premier rang des points noirs prioritaires figurent les marches arrière qui sont responsables de plus d'un tiers des accidents mortels chez les équipiers de collecte et les usagers. La collecte bilatérale, les voies en pente ou étroites sont, parmi d'autres, des types de points noirs qu'il est nécessaire de traiter.

Le plan de résorption des points noirs de collecte s'est prolongé sur l'ensemble du périmètre : **fin 2022, 91 % des points identifiés ont été traités.**

Tableau 12 - Indicateurs points noirs

		Points noirs identifiés	Points noirs résolus	En %
Ex ViennAgglo	Fin 2021	142	125	88
	Fin 2022	148	139	94
Ex CCRC	Fin 2021	33	22	67
	Fin 2022	36	29	81
Vienne Condrieu Agglomération	Fin 2022	184	168	91

A noter, la campagne de verbalisation vis-à-vis du stationnement gênant et la mise en place de nouveaux panneaux d'interdiction par la ville de Vienne sur les sites critiques.

3.6.3 Conteneurs enterrés

Pour mémoire, le déploiement des conteneurs enterrés s'effectue actuellement selon 2 modalités :

- **Les centres-bourgs et centres-villages des communes** réalisés lors d'opérations de requalification. Ces conteneurs sont destinés à la collecte des emballages, des papiers et du verre.
- **La ville de Vienne**, du fait de son contexte de patrimoine historique et de la forte densité de population. Les conteneurs sont destinés aux ordures ménagères, emballages/papiers et verre.

Le programme de déploiement de conteneurs enterrés pour collecter les ordures ménagères, les emballages/papiers et le verre s'est accéléré à Vienne avec la mise en service de 4 nouveaux sites : place de la Fûterie (Vallée de Gère) en janvier puis rue Pipet et place Pichat en mars et enfin place Saint-Maurice début mai.



Vienne- Place Saint-Maurice

3.6.4 Bilan du service logistique/livraison des bacs

Le service logistique procède à la livraison et la maintenance des bacs sur la rive gauche de l'Agglo (ex-ViennAgglo). Par convention, la livraison et la maintenance des bacs en rive droite sont assurées par les services techniques des communes.

Tableau 13 - Nombre de bacs livrés par volume et type

Litrage	Flux	Nombre
120 l	CS	123
120 l	OM	1 315
180 l	CS	496
180 l	OM	2 843
240 l	CS	1 962
240 l	OM	1 683
340 l	CS	82
340 l	OM	200
340 l	CARTON	69
340 l	OM Pro	158
360 l	CS	983
360 l	OM	1 072
360 l	Verre	14
500 l	OM	88
500 l	OM Pro	73
660 l	CS	68
660 l	OM	291
660 l	OM Pro	59
770 l	CARTON	63
Sous-total bac OM		7 782
Sous-total bac tri (CS, verre, carton)		3 860
TOTAL		11 642

3.6.5 Instructions des demandes de permis de construire et d'aménager

Conformément au code de l'urbanisme et au règlement du service public des déchets ménagers et assimilés, la Direction Environnement est consultée pour émettre un avis sur les autorisations d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis d'aménager, permis de construire...).

Dans un contexte de forte attractivité du territoire, le rythme d'analyse des autorisations d'urbanisme est de nouveau soutenu (nombre de demandes en augmentation de + 7 % par rapport à l'année précédente) et de plus en plus complexe avec des opérations d'envergure (permis d'aménager, opération d'aménagement programmé).

Tableau 14 - Nombre d'autorisations d'urbanisme

	2019	2020	2021	2022
Certificat d'urbanisme	2	5	10	11
Déclaration préalable	22	20	14	21
Permis d'aménager	43	26	41	32
Permis de construire	103	100	114	128
Total instructions	170	151	179	192

3.7 INDICATEURS

Le tableau ci-dessous récapitule les données par flux et leur évolution.

Tableau 15 - Synthèses tonnage, ratio des déchets collectés

Tonnage	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021 en %	Ratio Kg/hab/an 2022
Population	89 522	90 357	91 578	+ 1,4	
OMR	21 094	21 553	20 757	- 3,7	226,7
Verre	2 704	2 780	2 775	- 0,2	30,3
Verre PAV	2 649	2 720	2 701	- 0,7	29,5
Verre CHR	56	59	74	+ 25,5	0,8
Emballages et papiers	3 058	3 199	3 189	- 0,3	34,8
Papiers seuls	794	780	667	- 14,5	7,3
Emballages seuls	913	894	714	- 20,1	7,8
Multi-matériaux (emballages et papiers)	1 350	1 525	1 808	+ 18,5	19,7
Textiles, Linges de Maison, Chaussures	310	384	355	- 7,5	3,9
Cartons commerçants Vienne	132	155	157	+ 1,2	1,7
Valorisables Marchés forains Vienne (cartons, fermentescibles)	98	126	110	- 12,5	1,2

4. DÉCHÈTERIES

4.1 RESEAU ET MODE D'EXPLOITATION

4.1.1 Les déchèteries fixes

Vienne Condrieu Agglomération dispose d'un réseau de **5 déchèteries**.

Tableau 16 - Adresses déchèteries fixes et mode d'exploitation

Déchèterie de	Adresse	Mode d'exploitation
Ampuis	1680, rue du Stade 69420 Ampuis	Prestataire (SERNED)
Chasse-sur-Rhône	326, route de Communay 38670 Chasse-sur-Rhône	Prestataire (SERNED)
Pont-Évêque	ZI l'Abbaye 38780 Pont-Évêque	Régie Agglo
Vienne Sud	Saint-Alban-les-Vignes 38200 Vienne	Régie Agglo
Villette-de-Vienne	288, chemin du Maupas 38200 Villette-de-Vienne	Régie Agglo

4.1.2 Les déchèteries mobiles et conventions d'accès

Les habitants ont accès à la **compostière d'Eyzin-Pinet**, gérée par la société Agro-Compost dans le cadre d'un marché avec l'Agglo, **pour déposer leurs déchets verts**.

Les habitants d'Échalas, Longes, Saint-Romain-en-Gier et Trèves ont également **accès à la déchèterie de Tartaras** dans le cadre d'une convention avec Saint-Etienne Métropole.

Enfin, **un service de déchèterie mobile** est mis en place pour les secteurs les plus éloignés des déchèteries fixes.

Ce dernier est réservé aux habitants des communes d'Échalas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Saint-Romain-en-Gier et Trèves.

Les déchets collectés sont les déchets verts, la ferraille, les encombrants, le carton et les petits appareils ménagers.

Ainsi en 2022, des bennes et un gardiennage ont été mis en place sur 12 samedis répartis sur les communes d'Échalas, Les Haies, Loire-sur-Rhône et Saint-Romain-en-Gier.



Information déchèterie mobile

4.1.3 Les déchèteries : carte de synthèse

Carte 5 - Situation des déchèteries fixes et mobiles



4.2 FONCTIONNEMENT ET CONDITIONS D'ACCES

4.2.1 Horaires d'ouvertures

Les déchèteries sont ouvertes 6 jours sur 7 selon les horaires suivants.

Tableau 17 - Horaires des déchèteries depuis le 1^{er} juin 2021

Déchèterie	Du lundi au samedi	
	Matin	Après-midi
Ampuis	9h-12h30	Mardi, mercredi, jeudi fermés
Chasse-sur-Rhône		
Pont-Évêque	8h-12h30	13h30-18h
Vienne Sud		
Villette-de-Vienne		

Le dernier accès autorisé est fixé à 10 minutes avant la fermeture.

Tous les sites sont fermés les dimanches et les jours fériés.

Les 24 et le 31 décembre, les sites ferment une heure plus tôt, soit à 17h.

4.2.2 Déchets acceptés et conditions d'accès

Les déchèteries acceptent de nombreux matériaux qui ne peuvent, ou ne doivent pas, être pris en charge simultanément avec les ordures ménagères en raison de leur toxicité ou de leur volume :

- **Déchets valorisables** : cartons, déchets d'éléments d'ameublement, végétaux, plâtre (sur Ampuis), gravats, métaux, bois.
- **Déchets dangereux pour l'homme ou l'environnement** : déchets d'équipements électriques électroniques (dit D3E), déchets dangereux spécifiques (huiles, batteries, piles, ampoules...) et également les Déchets d'Activités à Risque Infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement¹.
- **Autres déchets volumineux** dits encombrants.

Les déchèteries **sont ouvertes aux particuliers** résidant sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, sur présentation **d'une carte d'accès** disponible dans chaque mairie et maisons de quartiers.

L'accès pour les particuliers est gratuit dans la limite des quantités présentées dans le tableau suivant.

¹ Les DASRI sont également aujourd'hui pris en charge dans de nombreuses pharmacies. (Cf. liste des points sur : www.dastri.fr)

Tableau 18 - Limite dépôt par type de flux (particuliers)

Nature des déchets	Dépôt journalier maximum	Dépôt hebdomadaire maximum
Gravats	Jusqu'à 2 m ³	3 m ³
Métaux		
Objets encombrants		
Bois classe B		
Plâtre (Ampuis uniquement)		
Déchets verts ^{*1}	Jusqu'à 3 m ³	6 m ³
Huile de friture	Jusqu'à 20 litres	20 litres
Huile minérale	Jusqu'à 10 litres	10 litres
Déchets Dangereux Spécifiques (DDS) : peintures, acides, produits chlorés, solvants, phytosanitaires..., produits de laboratoire et non identifiés	Jusqu'à 20 litres	30 litres
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)	5 unités	5 unités
Tubes fluorescents ou néons	Jusqu'à 5 unités	10 unités
Pneumatiques (campagnes ponctuelles) ^{*2}	4 unités	4 unités

^{*1} Dans le cadre du marché des déchets verts avec la société Agro-compost (**compostière d'Eyzin-Pinet**), les apports des particuliers directement sur le site sont possibles.

Ils sont **autorisés jusqu'à 500 kg par apport dans la limite de 3 tonnes par an** sur présentation d'une carte de déchèterie. Au-delà, les particuliers payent le droit à dépôt directement au prestataire en charge de la plateforme.

^{*2} Réservé uniquement aux particuliers.

Les professionnels (artisans, commerçants, administrations, établissements scolaires...) **sont autorisés à déposer les déchets (en dehors du samedi) sous réserve du respect du dispositif financier et quantitatif** ci-dessous.

Ces conditions concernent également les entreprises qui ne sont pas implantées sur le territoire mais qui y travaillent dans le cadre de la charte départementale signée.

Tableau 19 - Conditions techniques et financières d'accueil des non ménagers (professionnels)

Type de déchets	1 ticket valable	À titre indicatif nombre de tickets pour 1 m ³
Gravats	Jusqu'à 0,5 m ³	2
Encombrants (ou déchets non valorisables en mélange)	Jusqu'à 0,25 m ³	4
Bois de classe A ou B	Jusqu'à 0,5 m ³	2
Végétaux	Jusqu'à 1 m ³	1
Huiles minérales	Jusqu'à 3 litres	Sans objet
Plâtre (Ampuis uniquement)	Jusqu'à 1 m ³	1
Déchets Dangereux Spécifiques (DDS)	Jusqu'à 3 litres	Sans objet

Les dépôts de ferrailles et de cartons sont gratuits dans la limite des dépôts autorisés.

Cas particulier des dépôts de mobilier des professionnels :

- **Pour les adhérents éco-mobilier :** le dépôt est autorisé sur présentation d'une carte éco-mobilier, uniquement dans les sites équipés d'une benne mobilier (Ampuis, Vienne et Villette-de-Vienne).
- **Pour les non adhérents :** les professionnels sont invités à contacter l'éco-organisme Valdélia sur <https://www.valdelia.org/>



Mode d'emploi des déchèteries

4.2.3 Opérations ponctuelles de collecte en déchèterie (pneus, réemploi)

4.2.3.1 Collecte des pneus

Afin de répondre à la demande des usagers de dépôts de pneus usagés, des campagnes de collecte ponctuelles de pneus sont réalisées sur 3 des 5 déchèteries de Vienne Condrieu Agglomération (Ampuis, Vienne et Villette-de-Vienne).

En 2022, 2 sessions de collecte ont eu lieu :

- du lundi 25 avril au samedi 4 juin
- du lundi 3 octobre au samedi 12 novembre



Information collecte de pneus

4.2.3.2 Collecte EMMAÜS

Dans le cadre d'une convention établie avec l'association Emmaüs de Vienne, des permanences d'Emmaüs se déroulent chaque mercredi de 14h à 17h à la déchèterie de Pont-Évêque et le samedi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h à la déchèterie de Vienne. (Voir détails paragraphe 2.2).

Les compagnons réceptionnent les dons (livres, meubles, jouets, vaisselle...).

4.3 INDICATEURS

4.3.1 Fréquentation

Tableau 20 - Fréquentation par site et évolution

Nombre de passages	Ampuis	Chasse-sur-Rhône	Pont-Évêque	Vienne	Villette-de-Vienne	TOTAL
2020	27 313	44 007	81 050	50 870	59 525	262 765
2021	34 036	61 709	94 668	60 548	80 768	331 729
2022	30 678	56 814	83 668	52 015	62 896	286 071
Évolution 2022/2021 en %	- 10	- 8	- 12	- 14	- 22	- 14

Après une augmentation exceptionnelle en 2021, les fréquentations baissent de 14 %.

4.3.2 Tonnages, répartition par filière et niveau de valorisation

Tableau 21 - Tonnage par matériau et répartition par filière

Type de déchets	Tonnages					Répartition par filière en tonnes 2022		
	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021 en %	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Enfouissement
Principaux flux								
Encombrants	5 899	5 665	6 928	6 096	-12,0	610	305	5 182
Gravats recyclables	4 990	5 152	6 220	5 007	-19,5	5 007		
Végétaux	4 830	4 034	4 546	3 829	-15,8	3 829		
Bois	2 287	2 174	2 462	2 158	-12,3	2 158		
Mobilier	924	1 008	1 370	1 266	-7,6	614	560	92
Ferrailles	873	939	949	828	-12,8	828		
Cartons	859	848	1 042	1 024	-1,7	1 024		
Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques	591	604	690	569	-17,5	427	61	81
Déchets dangereux pour l'homme ou l'environnement								
Déchets dangereux	127	127	141	123	-12,9		123	
Huiles minérales	38	28	39	34	-12,8	34		
Piles	7,0	7,1	6,8	6,7	-1,8	5,3		1,4
Huiles alimentaires	4,0	4,2	6,1	5,3	-13,8	5,3		
Lampes et néons	3,7	3,3	3,0	2,7	-11,6	3	0	
Cartouches d'encre	0,9	0,9	1,0	0,7	-28,5	0,70		
Radiographies	0,5	0,46	0,60	0,63	5,0	0,63		
Déchets d'activité de soin	0,18	0,13	0,13	0,19	44,1		0,19	
Autres flux								
Plâtre (Ampuis)	33	26	55	54	-1,7	54		
Pneumatiques	27	19	30	23	-23,8	23		
Capsules Nespresso	7,5	11,2	9,7	7,1	-27,0	7		
Total	21 502	20 651	24 499	21 034	-14,1	14 629	1 049	5 357
Répartition en %						70	5	25
Total hors gravats	16 512	15 499	18 279	16 027	-12,3	9 622	1 049	5 357
Répartition en % en excluant les gravats						60	6	29

Concomitamment à la baisse de la fréquentation, on constate une baisse des tonnages pris en charge en 2022 (- 14,1 %).

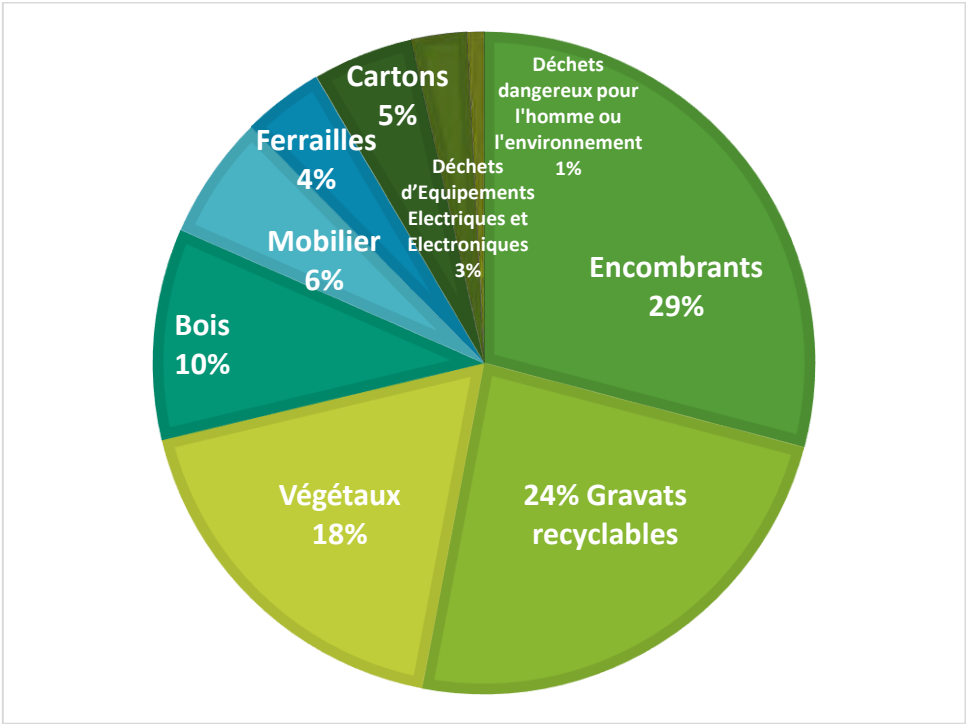
Tous les flux sont à la baisse et en particulier les gravats (baisse de près de 20 %).

Ainsi, **en moyenne 230 kg/hab/an** ont été pris en charge sur les déchèteries. C'est un niveau de l'ordre de celui de l'année 2020, alors que l'année avait été marquée par la fermeture des déchèteries.

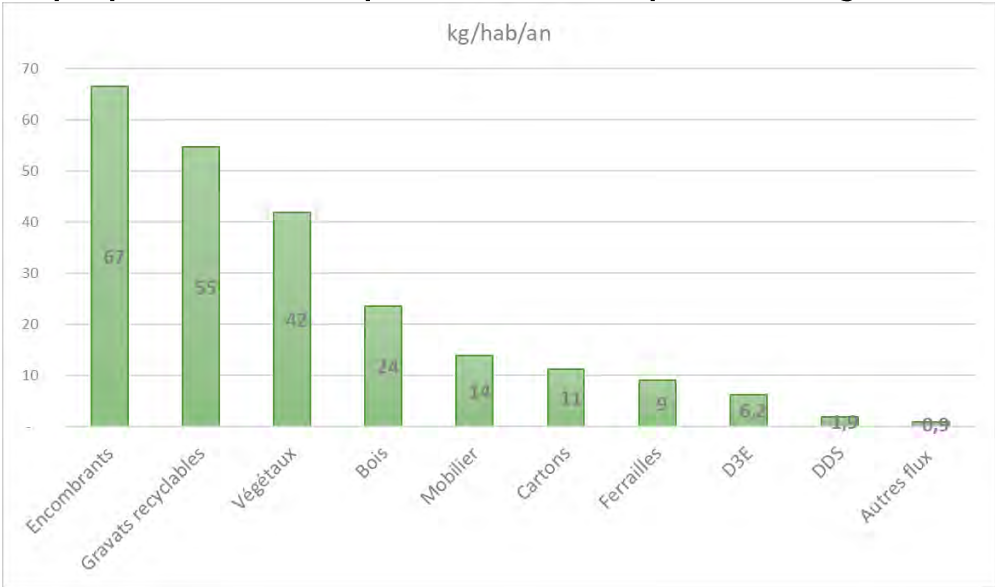
Cette baisse est très encourageante au regard des objectifs de réduction des déchets.

70 % des déchets pris en charge en déchèteries **font l'objet d'une valorisation**, majoritairement sous forme de matière. La situation est stable par rapport aux années.

Graphique 2 - Répartition par matériau des principaux flux pris en charge



Graphique 3 - Matériau capté en déchèterie répartition en kg/hab/an²



² Ratio ramené à l'habitant à titre de comparaison aux valeurs de référence régionales ou nationales mais intègre le gisement des apports professionnels

4.3.3 Analyse des performances par matériau

4.3.3.1 Mobilier dit Déchets d'Éléments d'Ameublements (DEA)

Le gisement annuel mis sur le marché était de l'ordre de 36 kg/hab/an.

La mise sur le marché est variable. Elle est en augmentation continue chaque année depuis 2014 avec un recul en 2020 (année Covid).

Les meubles de cuisine, de chambre à coucher, les sièges, les meubles d'appoint, de salon, de séjour et de salle à manger constituent $\frac{3}{4}$ des apports mis sur le marché.

Une éco-modulation du barème des metteurs sur le marché est prévue pour inciter à améliorer l'éco-conception, la recyclabilité des DEA..., mais son impact est pour l'instant peu visible.

Les derniers chiffres connus de captation des Éco-organismes en charge des DEA ménagers (dont ECOMOBILIER) sont de 14 kg/hab/an (2020) et 17,8 kg/hab.an (2019).

La part de DEA collectés séparément au niveau régional est de 15,9 kg/hab/an (2020) (pas de données 2021 dans rapport d'activité régional)

La collecte en déchèterie est le mode de captation nettement le plus important, même s'il existe d'autres points d'apports (Économie sociale et solidaire, point d'apport professionnel et professionnels de l'ameublement).

À ce jour, seules 3 des 5 déchèteries (Ampuis, Vienne et Villette-de-Vienne) sont équipées d'une benne dédiée faute de place disponible.

Néanmoins, Vienne Condrieu Agglomération, avec **14 kg/hab/an captés en déchèteries**, est dans la moyenne régionale.

Au niveau des caractérisations nationales, le bois reste le matériau majoritaire (60 %) suivi des rembourrés (16,5 %) des DEA collectés.

L'Eco-organisme a multiplié la contractualisation avec des structures de l'économie sociale et solidaire (Emmaüs, Réseau des Ressourceries, Envie...) en France, mais la part réemploi dans les filières reste modeste et stagne.

4.3.3.2 Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)

Le gisement de D3E ménagers était estimé à plus de 20 kg/hab/an.

La mise sur le marché de ce flux augmente d'année en année, et ce depuis 2006, malgré la miniaturisation des biens électroniques grand public (téléphones, ordinateurs...) ou l'utilisation de matériaux plus légers.

Même pendant la période Covid, la consommation avait augmenté : le recours au télétravail et l'école à la maison ayant modifié les modes de vie avec une croissance de près de 20 % du secteur de l'informatique-bureautique. **C'est environ l'équivalent de 13 appareils par habitant et par an qui sont mis sur le marché !**

Au niveau national, les objectifs de captation de l'Eco-organisme ne sont pas encore atteints mais l'objectif de valorisation est satisfaisant avec 75 % de recyclage.

Le traitement est assuré majoritairement en France (97 %) et de nouveaux procédés sont développés régulièrement.

Toutes les déchèteries de l'Agglo sont équipées, sauf celle de Chasse-sur-Rhône.

Le niveau de captation sur les déchèteries de Vienne Condrieu Agglomération est de **6,2 kg/hab/an**, nettement inférieur à la moyenne iséroise (10,5 kg/hab/an) et Rhône (11,5 kg/hab/an),

4.3.3 Déchets Dangereux

1,9 kg/hab/an sont collectés sur les déchèteries. C'est en augmentation par rapport aux années précédentes.

Ce chiffre est supérieur au ratio de gisement national dans les OM (1,6 kg/hab/an) sans doute du fait de l'acceptation des apports des professionnels.

4.4 FAITS MARQUANTS DECHETERIE

4.4.1 Déclenchement des horaires canicule

Pour mémoire, depuis 2017, l'État a mis en place un Plan National Canicule.

En 2020, il avait été décidé d'expérimenter une adaptation des horaires sur la période 7h-14h (journée continue) pour tenir compte du cycle d'évolution de la température sur une journée et préserver les usagers et agents en cas de déclenchement de la vigilance orange Météo France (= alerte Préfecture de niveau 3). Depuis 2021, le dispositif a été pleinement intégré au règlement intérieur des déchèteries.

L'été 2022 a vu une augmentation des périodes de canicules avec 3 épisodes en juin, juillet et août. Ainsi, **14 journées ont fait l'objet d'une adaptation avec un passage en journée continue** de 7h à 14h (contre 3 l'année précédentes).



4.4.2 Entretien et travaux sur les sites

Au-delà de l'entretien courant, **les travaux d'amélioration et d'entretien sur les déchèteries** se poursuivent :

- Réfection du quai à gravats sur la déchèterie de Vilette-de-Vienne.
- Mise en place de bavettes de protection sur la déchèterie de Vienne.
- Mise en place d'un dispositif de fermeture des quais lors de l'usage du système de compaction dit « Packmat ».

A noter, le lancement des consultations pour divers travaux à venir en 2023 (nouveaux systèmes de vidage pour les quais de gravats à Vienne et Pont-Évêque, nouveaux locaux gardiens à la déchèterie de Vienne).

4.4.3 Autres événements notables déchèteries

Au regard des incidents, les exigences ont été renforcées auprès des usagers et des gardiens avec :

- Une vigilance quant au maintien de la propreté des sites et la mise à disposition de nouveaux équipements aux gardiens (balayeuse manuelle).
- **La multiplication des agressions** verbales et physiques des agents lors de l'application du règlement. **Une consultation pour la mise en place d'une vidéosurveillance a été engagée.**
- **Une baisse des dépôts non conformes. Néanmoins, 18 non conformités ont été relevées** à l'issue des dépôts ayant engendré des difficultés sur la filière de traitement et des surcoûts sur les bennes bois, gravats mais surtout pour les déchets dangereux (principalement des produits non identifiés).

La convention avec Emmaüs a été renouvelée pour la tenue de permanences sur les déchèteries de Vienne et Pont-Évêque afin de favoriser le réemploi.

Un nouveau marché pour le traitement des déchets issus des déchèteries en 4 lots (encombrants, gravats, bois, déchets dangereux) a été engagé pour un démarrage au 1^{er} Février 2023.

5. TRANSFERT, VALORISATION ET TRAITEMENT

5.1 POST-EXPLOITATION CET

Pour mémoire, un site d'enfouissement situé au Sud de Vienne, secteur Saint-Alban a été créé en 1968 et a fait l'objet d'extension en 1986 et en 2000.

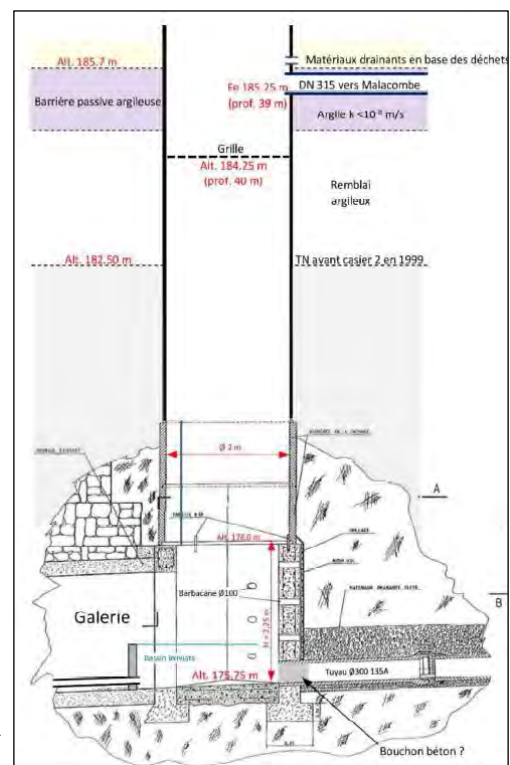
Le site a arrêté l'accueil des déchets ménagers en 2009 et a cessé ses activités en 2014.

Il a fait l'objet de travaux de réhabilitation post-exploitation en 2016 et 2017.

Ce site a été géré par un syndicat (SYVROM), dissous en 2018 suite au regroupement de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC).

Vienne Condrieu Agglomération assure le suivi post-exploitation du site (suivi de 30 ans portant jusqu'en 2044) :

- Gestion des eaux, analyse des eaux et lixiviats.
- Gestion et contrôle du biogaz produit.
- Entretien de la couverture végétale.
- Suivi de la tenue des ouvrages notamment inspection des galeries souterraines.



Plan schématique du puits principal

Des travaux spécialisés ont été réalisés dans la galerie :

- Réparation de l'entrée de la galerie (canalisation « eaux propres » endommagée).
- Décolmatage du bassin de lixiviats à la base du puits, ce qui devrait réduire le volume annuel de lixiviats renvoyés à la station d'épuration.
- Raccordement des barbacanes sur le DN 315 mm.

5.2 TRANSFERT

L'Agglo gère un quai de transfert de déchets ménagers à la limite des communes de Vienne et Reventin-Vaugris situé sur l'ancien site d'enfouissement de Saint-Alban.

L'installation comporte 2 quais de vidages pour 2 semi-remorques à fond mouvant en cours de remplissage, et un espace pour 1 semi-remorque en attente, soit une capacité d'accueil de 270 m³ de déchets.

Le site est utilisé pour le transfert de l'ensemble des ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire. En 2022, 20 757 tonnes ont été prises en charge sur le quai de transfert.

Le site est exploité en régie. Le transport des semi-remorques est, quant à lui, réalisé par un prestataire. La prestation est confiée à la société CITAIX (Chasse-sur-Rhône).

Le marché intègre la mise à disposition de 4 remorques à fond-mouvant alternatives neuves et affectées à l'Agglo, un bâchage des semi-remorques, la mise en place d'un plancher semi-étanche, un système d'accouplement semi-tracteur antipollution, le recours à un véhicule gaz pour le transport...

Le quai de transfert est constitué d'une structure métallique avec 2 trémies de déchargement réalisée en 2007. Un audit de la structure existante vieillissante a été réalisé en 2020. À la suite, une mesure conservatoire a été mise en place : mesure permettant un contrôle et une alerte in situ.

5.3 TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le traitement des ordures ménagères résiduelles a été effectué sur les sites suivants :

Tableau 22 - Destination des ordures ménagères

Lieu	Adresse	Tonnage 2022
Usine d'incinération	TREDI ZI Portuaire 519, rue Denis Papin Salaise-sur-Sanne	18 830
	Métropole de Lyon- Gerland - Lyon	465 (délestage arrêt TREDI Aout)
Unité de traitement du SICTOM de la Bièvre (prétraitement mécano biologique puis stockage)	113, chemin des Carrières Lieu-dit les Burettes Penol	132 (dans le cadre de la convention transférée par la commune de Meyssiez)
Centres de stockage de délestage	Coved à Roussas, Suez à Donzere, Véolia à Chatuzange	1 323
TOTAL		20 757 t
Dont part incinération		19 295 t

Ainsi, **93 % des ordures ménagères résiduelles ont été incinérées en produisant de l'énergie.** En nette augmentation par rapport à l'année précédente du fait d'une réduction du détournement en stockage et du transfert d'une partie des OM sur Lyon Sud pendant l'arrêt estival de l'usine d'incinération TREDI).

L'usine d'incinération TREDI Salaise est spécialisée dans les déchets dangereux. Une des lignes n°3 prend en charge des ordures ménagères.

Pour mémoire, le niveau d'enfouissement des OM de l'Agglo avait augmenté depuis 2018 du fait des délestages liés aux arrêts programmés ou accidentels sur l'exutoire principal (TREDI à Salaise-sur-Sanne, titulaire du marché).

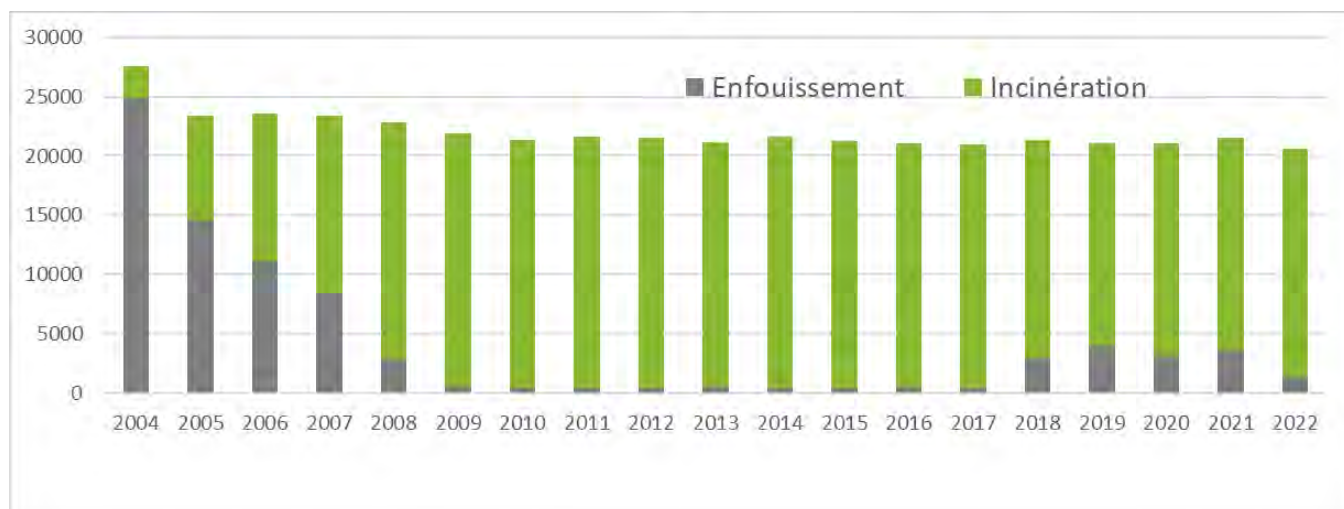
L'usine était vieillissante et a fait l'objet d'un revamping progressif des principaux équipements (chaudière, traitement des fumées) ayant entraîné des arrêts techniques plus longs.

Les chiffres clés et événements marquants de cette ligne pour l'année 2022 :

- 22 % de mâchefers, évacués en centre de stockage de Change (53).
- 1 % de résidus d'épuration des fumées est également orienté sur le centre de stockage de Changé (53).
- 82 % de disponibilité de l'installation (7 200 heures).
- 1 560 heures d'arrêt dont 842h non planifiées (plusieurs arrêts pour fuite chaudière, défaillance électrique et en décembre, blocage grille four et extracteur mâchefers)

On note une amélioration pour l'année 2022 avec une réduction du détournement pour enfouissement.

Graphique 4 - Mode de traitement des ordures ménagères et évolution depuis 2004 - en tonnes

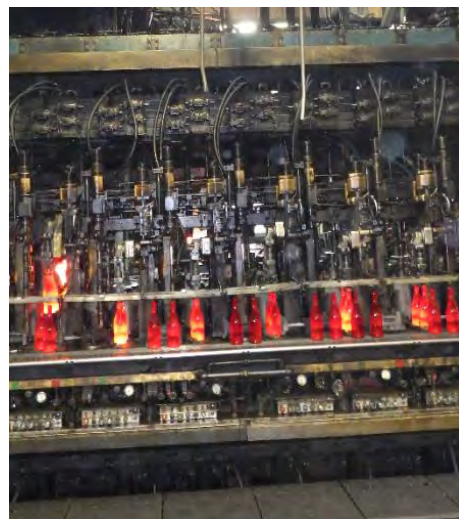


5.4 TRI ET VALORISATION DES EMBALLAGES, PAPIERS ET TEXTILES

5.4.1 Verre

Le verre collecté à Vienne Condrieu Agglomération suit la filière suivante :

- Prise en charge sur la plateforme de regroupement de GUERIN à Saint-Fons (69).
- Pré-traitement sur le site Sibelco à Andrézieux-Bouthéon (rue André Richard 42).
- Traitement sur la verrerie VERALLIA à Saint-Romain-le-Puy (42).



Recyclage en verrerie

Pour mémoire, **30,3 kg/hab/an de verre** ont été valorisés en 2022. Cela est assez proche de la moyenne pour des collectivités similaires.

5.4.2 Emballages, papiers

Depuis mars 2020, l'Agglo confie le tri et le transport des cartons, papiers et emballages via 2 marchés attribués à DELAUZUN (Ampuis) et PAPREC (Chassieu).

Le centre de tri des emballages et papiers en mélange d'une surface de 13 000 m², dont 9 300 m² couverts, est situé sur la commune de Chassieu à une trentaine de kilomètres de Vienne.

Il est facilement accessible par autoroute. Il dispose d'une capacité de 60 000 t par an.

Le site, hautement automatisé (8 cribles, 1 robot trieur, 15 trieurs optiques...), mobilise néanmoins quotidiennement 46 opérateurs de tri.

Le marché passé avec l'Agglo prévoit le respect des prescriptions techniques minimales imposées par les filières industrielles de reprise des matériaux mais également un engagement de performance sur l'ensemble des matériaux triés.

Depuis 2020, les refus sont obligatoirement valorisés sous forme de valorisation énergétique.



Process centre de tri de Paprec à Chassieu

Le site comprend un parcours de visite avec une salle pédagogique. En 2022, aucune visite n'a été réalisée.

Les déchets après tri sont valorisés par différents repreneurs.

Tableau 23 - Repreneurs emballages/papiers

Nature	Filière de reprise
Cartons	Delauzun, ZI Verenay - 69420 Ampuis Revipac : Saïca, 573, chemin des Ortis - 26240 Laveyron
Aluminium	Regeal Affimet, Avenue du Vermandois, BP 80419 - 60204 Compiègne
Papier	Norske Skog, Route Jean Charles Pellerin, ZI3, BP 109 - 88194 Golbey
Acier	Arcelor Mittal - 13270 Fos-Sur-Mer
Plastiques (emballages)	Valorplast, 14, rue de la République - 92800 Puteaux
Briques alimentaires	Revipac : Lucart SAS 10, rue Maurice Mougeot, BP 35 - 88600 Laval-sur-Vologne
Refus de tri ³	UIOM, 48, avenue des Frères Lumière - 38300 Bourgoin-Jallieu

Sur les 3 020 tonnes (3 199 t en 2021) collectées en 2022, 657 tonnes de refus ont été incinérés (608 t en 2021).

Le taux de refus moyen est en augmentation.

Il est passé de 19 % tous flux confondus à près de **22 %**.

Ont été réellement valorisés en 2022 (source: tonnages expédiés et repris par les repreneurs):

- 11,9 kg/hab/an de papiers
- 14,9 kg/hab/an d'emballages (dont 8,9 kg de cartonnettes, 0,5 kg de briques alimentaires, 1,3 kg d'acier/alu, 4.2 kg de PET, PEHD, PP et films)



Balles de tri avant expédition

Ainsi au global, 45,2 kg/hab/an d'emballages incluant le verre et 11,9 kg/hab/an de papiers ont été valorisés. Si les performances d'emballages augmentent de 5 % ce n'est pas le cas sur les papiers. Par suite le bilan est globalement proche de celui de l'an dernier.

³ Les refus de tri sont des matériaux déposés dans les bacs jaunes ou les points d'apport volontaire alors qu'ils ne sont pas recyclables

5.4.3 Textiles, Linges de maison, Chaussures (TLC)

Les textiles, Linges de maison, Chaussures (TLC) sont triés par Le Relais 42, entreprise à but socio-économique, située dans la Loire (ZA du Planil, Rue de l'Europe - 42410 Pélussin).

Ces matériaux, même troués, abimés ou usés sont valorisés selon différentes filières.

Les débouchés sont en cours d'évolution avec la création de produits nouveaux : gamme d'isolant thermique et acoustique (dit « Métisse »), dispositif pour la correction acoustique des salles polyvalentes, cinémas...



Information collecte des TLC

5.5 VALORISATION / TRAITEMENT DES FLUX DECHETERIES

Tableau 24 - Filière de reprise matériaux issus des déchèteries en 2022

Nature	Adresse
Encombrants	Delauzun Soviri - Zone Industrielle Le Verenay - 69420 Ampuis
Végétaux	Agro-Compost - D38 - 38780 Eyzin-Pinet
Métaux (Ferreux)	Derichebourg - Route du Barrage - 38121 Reventin-Vaugris
Cartons	Saica - 573, chemin des Ortis - 26240 Laveyron Delauzun Soviri - Zone Industrielle Le Verenay - 69420 Ampuis
Gravats recyclables	Delauzun Soviri - Zone Industrielle Le Verenay - 69420 Ampuis
Cartouches d'encre	LVL - Parc d'activités de Tournebride - 4, rue Gutenberg - 44118 La Chevrolière
Bois	Eco3Bois - 2, chemin du Génie - 69200 Vénissieux
Huiles moteur	Faure Huiles - 373, route de Noyerée - 38200 Luzinay
Huiles végétales	Oleovia - Zi de Petite Synthe - Rue Van Cauwenberghe - 59640 Dunkerque
Filières avec Éco-organismes	
DEEE	OCAD3E - 17, rue de l'Amiral Hamelin - 75116 Paris
Lampes et néons	Recylum - 17, rue de l'Amiral Hamelin - 75116 Paris
Meubles	Eco-Mobilier - 50, Avenue Daumesnil - 75012 Paris
Déchets dangereux	Trédi - 519, rue Denis Papin - 38150 Salaise-sur-Sanne EcoDDS - 117, avenue Victor Hugo - 92100 Boulogne-Billancourt
Déchets Activités de Soins à Risques Infectieux	DASTRI - 17, rue l'Amiral Hamelin - 75116 Paris
Piles	Corepile - 17, rue Georges Bizet - 75016 Paris

Tableau 25 - Filière de reprise matériaux autres collectes connexes aux déchèteries

Nature	Filière de reprise
Pneumatiques filières	ALIAPUR - 71, cours Albert Thomas - 69003 Lyon
Bouchons plastiques	Bouchons d'amour - 10, place Auguste Perret Malissol - 38200 Vienne

5.6 VALORISATION COMPOSTAGE DES VÉGÉTAUX

Près de **6 200 tonnes de végétaux** ont été pris en charge par l'Agglo et traités par compostage, très majoritairement sur la compostière Agro-Compost à Eyzin-Pinet mais également, depuis octobre 2022, sur le site de Racine à Ternay pour les végétaux de la déchèterie de Chasse-sur-Rhône.

Comme pour les autres apports en déchèteries, on note une baisse importante des apports par rapport à l'année précédente.

Les apports directs sur le site représentent une part non négligeable (25% en 2022 contre 38 % du global en 2021). Cela contribue à limiter la saturation des déchèteries.

Les deux sites de compostage utilisent la technique de compostage en andains, régulièrement retournés après broyage préalable des végétaux. Le site de Ternay dispose également d'andains avec aération forcée permettant d'accélérer le process de compostage.

Tableau 26 - Tonnage de végétaux compostés

Apports	Tonnage 2021	Tonnage 2022	kg/hab/an 2022	Évolution en % 2022/2021
Végétaux issus des déchèteries (particuliers, professionnels, communes)	4 546	3 829	42	- 16
Compostage hors déchèteries (apports directs des communes et des particuliers)	2 782	2 340	26	- 16
dont apports directs des particuliers	1 749	1 518	17	- 13
Total	7 328	6 170	67	- 16

6. BILAN GLOBAL ET INDICATEURS GLOBAUX

6.1 OBJECTIF DE REDUCTION DES DECHETS ENFOUIS

Deux textes réglementent cet objectif :

Réglementations	Objectifs	Impacts pour l'Agglo
1-Loi de transition énergétique pour la croissance verte (repris dans le Plan Régional PRPGDN intégré au SRADETT)	Diminution des déchets non dangereux non inertes mis en décharge de - 30 % entre 2010 et 2020 - 50 % entre 2010 et 2025	En 2010, seuls les encombrants non valorisables étaient enfouis, d'où un faible tonnage de référence. Il s'agit de viser - 50 % en valorisant l'ensemble des OM par incinération et en réduisant la part enfouissement dans les apports de déchèteries
2-Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire dite loi AGECE (Février 2020)	10 % maximum des quantités produites de DMA en stockage d'ici 2035	Situation 2021 : 18 % Situation 2022 : 16 %

6.2 OBJECTIF DE REDUCTION DES DECHETS PRIS EN CHARGE

Tableau 27 - Quantités de DMA par type en tonnes

Collecte	2010	2020	2021	2022	Évolution 2022/2010 %
Déchèteries	17 288	20 651	24 499	21 034	+ 22
Compostage (hors déchèteries)	2 263	2 714	2 782	2 340	+ 3
Ordures ménagères	21 457	21 094	21 553	20 757	- 3
Emballages et papiers	3 185	3 058	3 199	3 189	0
Verre	2 143	2 704	2 780	2 775	+ 29
Textiles, Linges de maison, Chaussures	230	310	384	355	+ 55
Cartons commerçants	366	132	155	157	- 57
Total	49 931	50 663	55 352	50 608	+ 8

Graphique 5 - Synthèse des déchets ménagers et assimilés en kg/hab/an 2022



Les apports en déchèteries puis les ordures ménagères constituent les plus fortes productions de déchets pris en charge.

La situation vis-à-vis de l'objectif de réduction des quantités de déchets pris en charge par l'Agglo est la suivante : indépendamment des objectifs de valorisation des quantités de déchets prises en charge (Voir détails paragraphe 6.3), plusieurs objectifs réglementaires existent visant à une réduction des quantités de déchets produits sur le territoire et pris en charge par la collectivité :

Réglementations	Objectifs	Impact pour l'Agglo
1-Loi de transition énergétique pour la croissance verte	- 10 % des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en 2020 par rapport à 2010	Objectif non atteint à l'échelle de l'Agglo (Voir tableaux ci-dessous)
2-Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets Non Dangereux (PRPGDND) intégré dans le SRADETT (Schéma Régional d'Aménagement Durable)	- 50 kg/hab/an de DMA non dangereux et non inertes (DMA NI ND) produits en 2031 par rapport à 2015	532 kg/hab/an de DMA NI ND ont été produits en 2015 ce qui implique une cible de 482 kg/hab/an pour 2031, soit - 11 kg/hab/an par rapport à 2022 d'ici 2031
3-Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire dite loi AGECE (Février 2020)	- 15 % des DMA produits par habitant en 2030 par rapport à 2010	Implique une production maximale de 460 kg/hab/an pour l'Agglo, soit -33 kg / à 2022

Tableau 28 - Quantités de DMA par type en kg/hab/an et évolution par rapport à 2010

	2010	2015	2020	2021	2022	Évolution 2022/2010 %
Population à périmètre constant	86 676	87 891	89 522	90 357	91 578	+ 6
Kg/hab/an						
Déchèteries	199	234	231	271	230	+ 15
Compostage (hors déchèteries)	26	43	30	30,8	26	- 2
Ordures ménagères	248	241	236	238,5	227	- 8
Emballages et papiers	37	34	34	35,4	35	- 5
Verre	25	26	30,2	30,8	30	+ 23
Textiles, Linges de maison, Chaussures	2,7	3	3	4,2	4	+ 46
Cartons commerçants	4,2	4	1	1,7	2	- 59
Total	541	587	568	613	553	+ 2

Ainsi, la quantité produite par habitant a augmenté de +2 % depuis 2010.

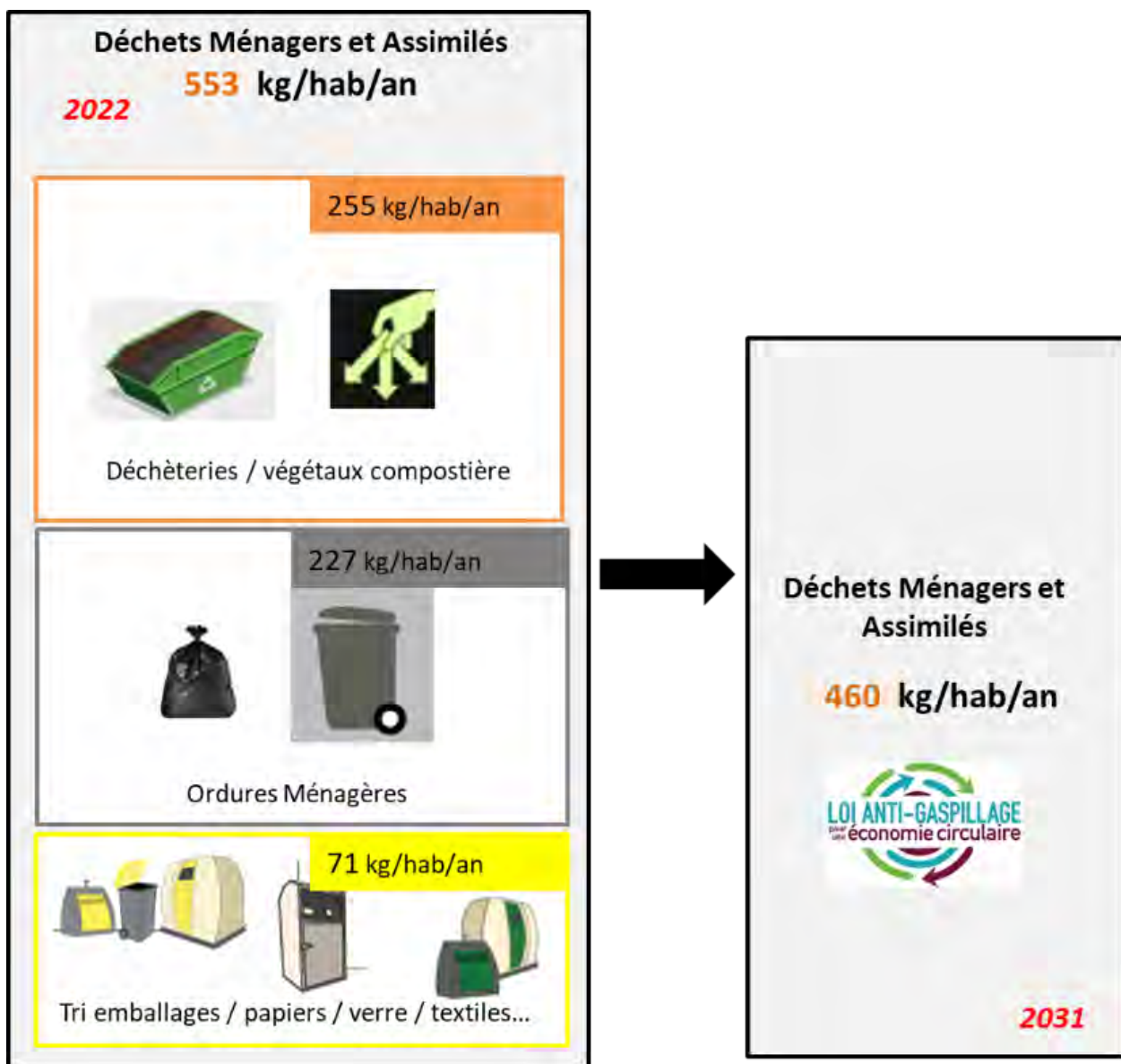
En effet, si les ordures ménagères résiduelles sont en nette baisse (- 8 %) ainsi que les papiers et les cartons des commerçants, il y a eu une forte augmentation des apports en déchèteries (+ 15 %) depuis 2010.

Les apports directs de végétaux à la compostière d'Eyzin-Pinet qui avaient fortement augmenté, reviennent à un niveau identique à celui de 2010.

Tableau 29 - Indice de réduction des DMA par rapport à objectif 2020 et 2030

	2010	2015	2020	2021	2022	Objectif réglementaire national 2020 (Loi TECV)	Objectif réglementaire national 2030 (Loi AGECL)
Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	100	108	105	113	102	90	85

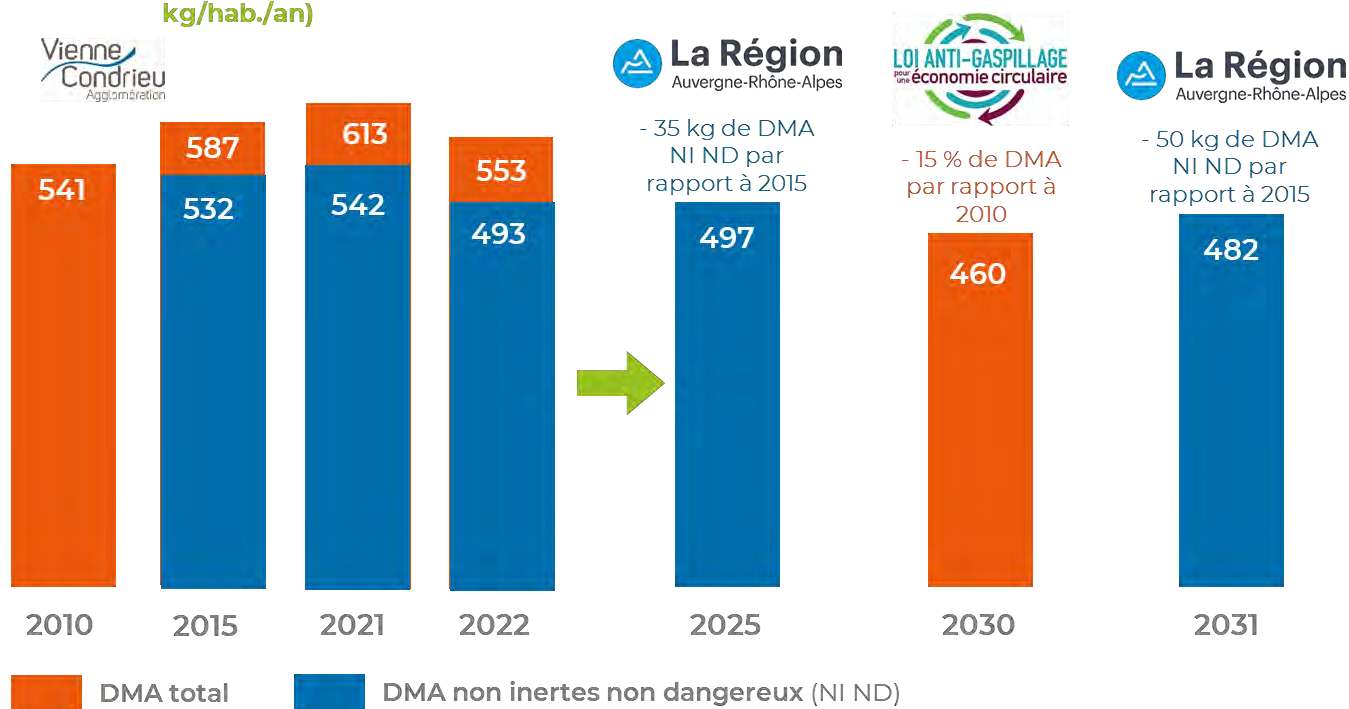
Graphique 6 - Synthèse de la production de DMA 2022 vis-à-vis de l'objectif loi AGECL



Graphique 7 - Synthèse de la production de DMA 2022 vis-à-vis des objectifs réglementaires

Production moyenne de déchets ménagers et assimilés déchets en kg/hab./an)

Objectifs à atteindre



La nette baisse des apports en 2022 par rapport à 2021 est encourageante.

L'objectif régional pour 2025 a été atteint. Cela reste à confirmer dans les années à venir et doit être accentué pour atteindre les objectifs à horizon 2030 et 2031.

6.3 OBJECTIF D'AMÉLIORATION DE LA VALORISATION

Tableau 30 - Bilan global tonnage 2022, filières et taux de valorisation

Collecte	2022	Répartition en %	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Enfouissement
Déchèteries	21 034	42	14 629	1 049	5 357
Compostage (hors déchèteries)	2 372	5	2 372	0	0
Ordures ménagères	20 757	41		17 978	2 779
Emballages Papiers	3 189	6	2 532	657	0
Verre	2 775	5	2 775	0	0
Textiles, Linges de maison, Chaussures	355	1	344		11
Cartons commerçants	157	0	157		
Total (t)	50 639	100	22 809	19 684	8 146
Répartition en % au global			45	38,9	16,1
Total (t) non inertes et non dangereux	45 632		17 802	19 684	8 146
Répartition part non inertes et non dangereux			39,0 %	43,1 %	17,9 %

6.3.1 Taux de valorisation matière et organique

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de valorisation matière et organique des déchets non dangereux non inertes de 55 % en 2020 et **65 % en 2025**. Cet objectif a été repris dans le Plan Régional (PRPGD intégré au SRADDET).

L'Agglo, comme la région AURA, est encore loin de cet objectif.

En effet **39 %** des déchets non dangereux non inertes (DMA NI ND), pris en charge par l'Agglo, font l'objet d'une valorisation matière ou organique en 2021 (46 % au niveau de la Région)

6.3.2 Taux de valorisation énergétique

43,1 % des déchets ménagers et assimilés non inertes et non dangereux (DMA NI ND) ; pris en charge par l'Agglo ; sont valorisés sous forme énergétique.

Si cette proportion est encore améliorable, notamment en réduisant encore la part des OM détournées lors des arrêts techniques en enfouissement, elle se situe au-dessus de la performance moyenne régionale qui est de 36 %.

6.3.3 Taux de valorisation matière, organique ou énergétique global

Au global 83,9 % des déchets pris en charge par l'Agglo ont fait l'objet d'une valorisation (89,5 en 2021, 83,5 % en 2020 et 81,1 % en 2019).

Si on enlève les déchets non dangereux et non inertes, l'Agglo se situe à 82 % de valorisation, ce qui correspond à la moyenne régionale (82 %).

6.4 COMPOSITION DE NOS DECHETS

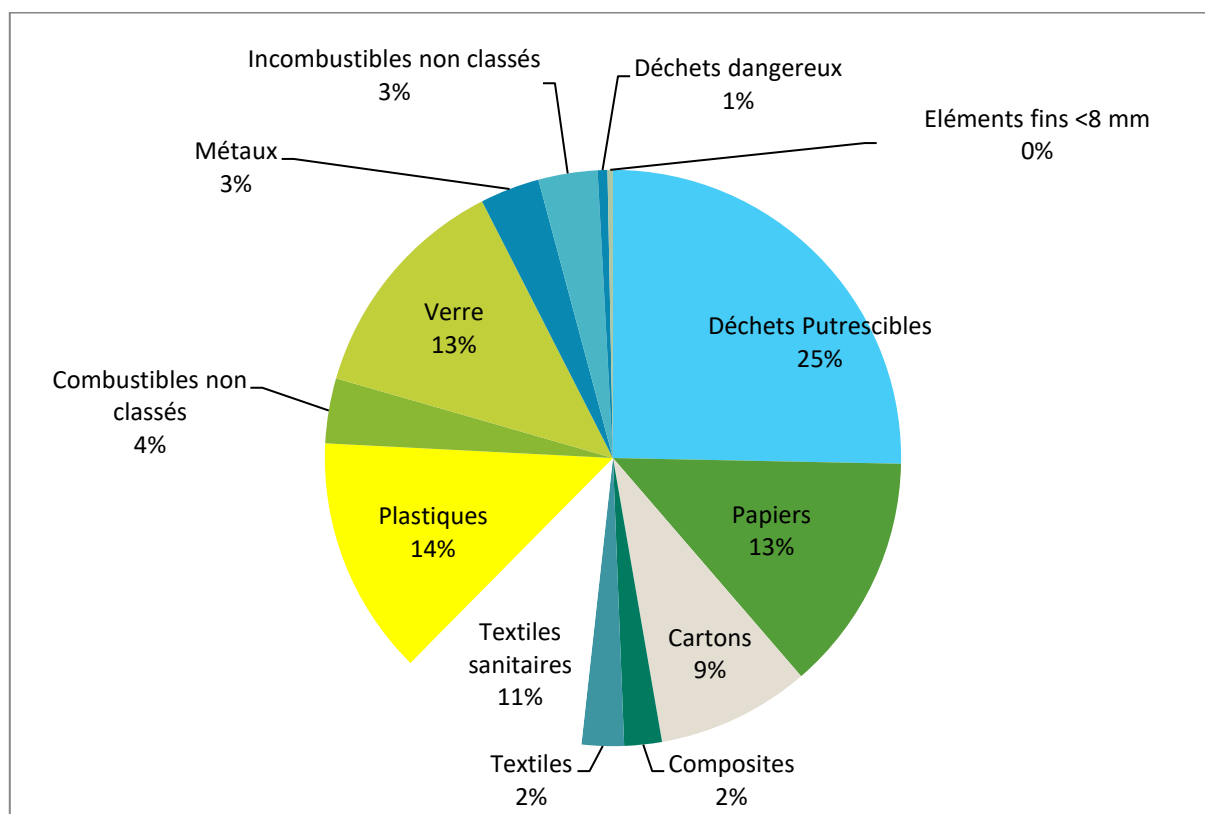
Les ordures ménagères et les apports en déchèteries ont fait l'objet d'une grande campagne d'analyse sur le territoire national en 2017 dont les résultats ont été édités et mis à jour en mars 2021 ; soit plus de 10 ans après la précédente campagne.

En 10 ans, les grandes évolutions et enseignements de cette campagne sont :

- Une légère diminution du ratio de production de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant.
- Une diminution des quantités d'Ordures Ménagères.
- Une augmentation des quantités collectées en déchèteries.
- Pas d'impact significatif de la zone géographique ou de la typologie d'habitat sur la composition (ce qui n'exclut pas des spécificités territoriales liées aux modalités de gestion).
- 15 % des OM et 17 % en déchèteries sont d'origine non ménagères.
- 75 % des OMA (OM + collectes sélectives emballages, papier, verre) seraient évitables, dont 30 kg/hab/an de gaspillage alimentaire.
- 80 % des OMR (contenu de la poubelle grise) pourraient être orientés vers une filière de valorisation matière : 38 % en valorisation organique, 40 % via les filières de responsabilité élargie du producteur (REP).
- Dans la benne « tout venant » des déchèteries : 40 % pourraient encore faire l'objet d'une valorisation matière et 28 % pourraient être orientés dans une filière REP.

Graphique 8 - Composition des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)

(Source : dernier Modecom national)

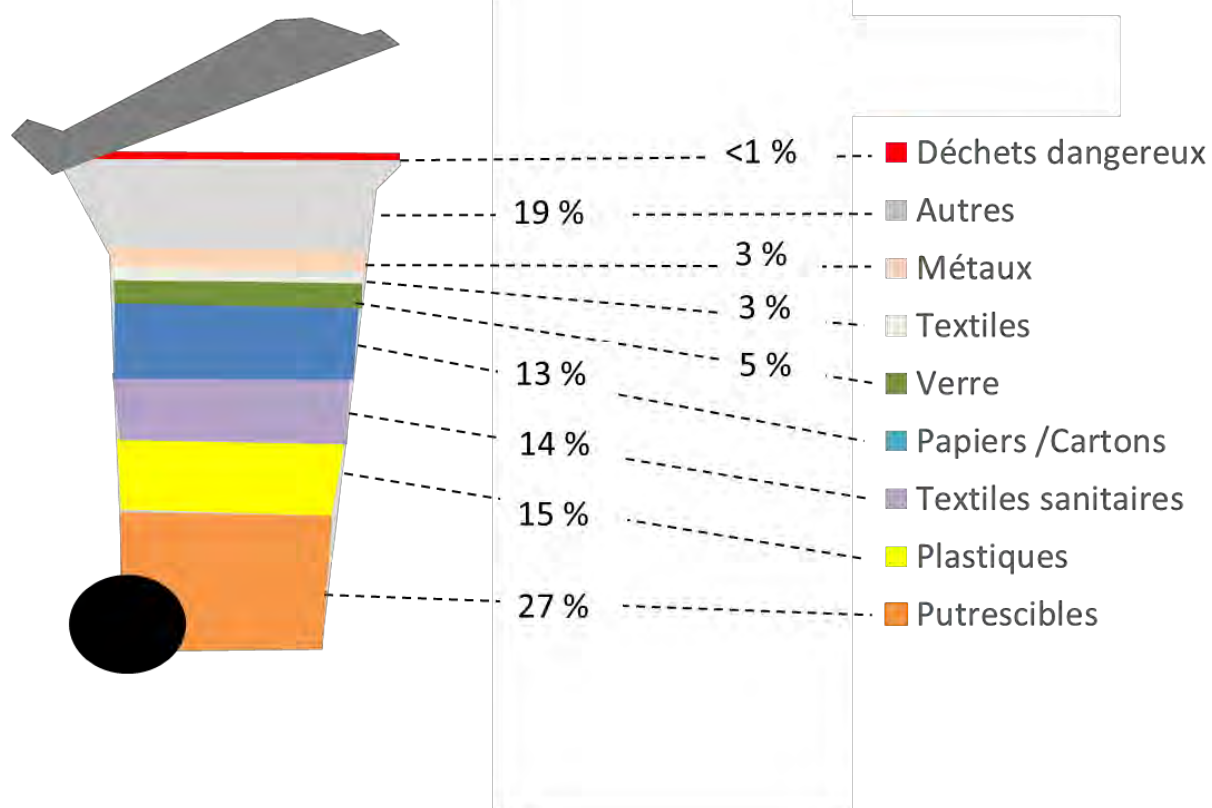


Graphique 9 - Composition des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

(Source : dernier Modecom national)



Graphique 10 - Composition des Ordures Ménagères Résiduelles Agglo



Une caractérisation a été réalisée en 2017-2018 sur Vienne Condrieu Agglomération. La part putrescible est inférieure de 6 points et la part papiers/cartons de 2 points à la moyenne nationale.

INDICATEURS FINANCIERS

Les éléments donnés dans cette partie sont issus du Compte Administratif.

Certains décalages sont possibles dans les paiements ou les encaissements d'une année sur l'autre.

Aussi, en parallèle, une démarche de comptabilité analytique, élaborée par l'ADEME et reconnue au niveau national, appelée « Comptacoût », est mise en œuvre afin de connaître les coûts réels du service sur l'année et leur ventilation par type de déchets.

7. MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS CONFIEES A DES ENTREPRISES

Tableau 31 - Liste des principaux marchés confiés à des entreprises

		Objet du marché	PRESTATAIRE	Date début du marché	Date fin du marché	Dépenses 2022 en € TTC (service fait en 2022)
Pré-collecte	M17-075-Fourniture de conteneurs enterrés pour la collecte des OM, emballages, JRM et du verre	ASTECH	28/12/2017	27/12/2021	107 147,94	
	M20-066- Fourniture de bacs roulants et pièces détachées pour la collecte des OMR et déchets recyclables	SULO	06/03/2020	05/03/2023	69 939,08	
Collecte	M19-029-Collecte des déchets ménagers OM + CS en PAP / lot 1	VEOLIA ONYX	01/07/2019	30/06/2026	1 238 184,97	
	M19-030- Collecte des déchets ménagers en apport volontaire / lot 2	SERNED GUERIN	01/07/2019	30/06/2026	572 732,71	
	M21-095- Collecte des cartons et fermentescibles sur le marché de Vienne	VEOLIA ONYX	16/10/2021	15/10/2024	58 984,71	
Déchèteries	M18-134-Gestion haut de quai déchetteries Chasse, Ampuis et déchetterie mobile	SERNED	23/08/2018	22/08/2020	169 388,64	
	M21-080 Mise à disposition, compaction et transport des bennes de déchets issus des déchèteries	COIRO	01/10/2021	30/09/2026	502 761,24	
	M18-137-Mise à disposition de bennes amovibles pour bras hydrauliques... jusqu'aux installations de traitement	COIRO	01/10/2018	30/09/2021	0,00	
	M18-138-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchetteries-encombrants	DELAUZUN	01/10/2018	30/09/2021	963 411,52	
	M18-139-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchetteries-traitement du bois	ECO 3 BOIS	01/10/2018	30/09/2021	161 865,75	
	M18-140-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchetteries- gravats recyclables	DELAUZUN	01/10/2018	30/09/2021	65 861,47	
	M18-141-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchetteries-déchets végétaux	AGRO-COMPOST	01/10/2018	30/09/2021	149 825,74	
	M18-142-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchetteries-déchets plâtre	RHÔNE ENVIRONNEMENT	01/10/2018	30/09/2021	2 989,16	
	M18-143-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchetteries-déchets dangereux	TREDI	01/10/2018	30/09/2021	36 781,13	
	M22-079-Traitement des déchets végétaux autres déchèteries	AGRO-COMPOST	03/10/2022	02/10/2027	55 082,90	
	M22-107-Gestion haut de quai des déchèteries d'Ampuis, Chasse et mobile	SERNED	07/12/2022	06/12/2028	0,00	
Transfert / transport	M20-081- Transfert, transport des déchets ménagers à partir du quai de transfert de St Alban à Vienne	CITAIX	01/09/2020	31/08/2025	237 666,66	
Traitement	M20-034- Stockage, transport et tri des emballages, papiers et cartons LOT 1	DELAUZUN	22/02/2020	29/02/2023	196 139,02	
	M20-035-Stockage, transport et tri des papiers et cartons collecte sélective LOT 2	PAPREC	22/02/2020	29/02/2023	560 415,54	
	M18-067-Incineration des déchets ménagers et assimilés	TREDI	01/04/2018	31/03/2024	2 522 628,68	

8. DEPENSES

8.1 INVESTISSEMENT

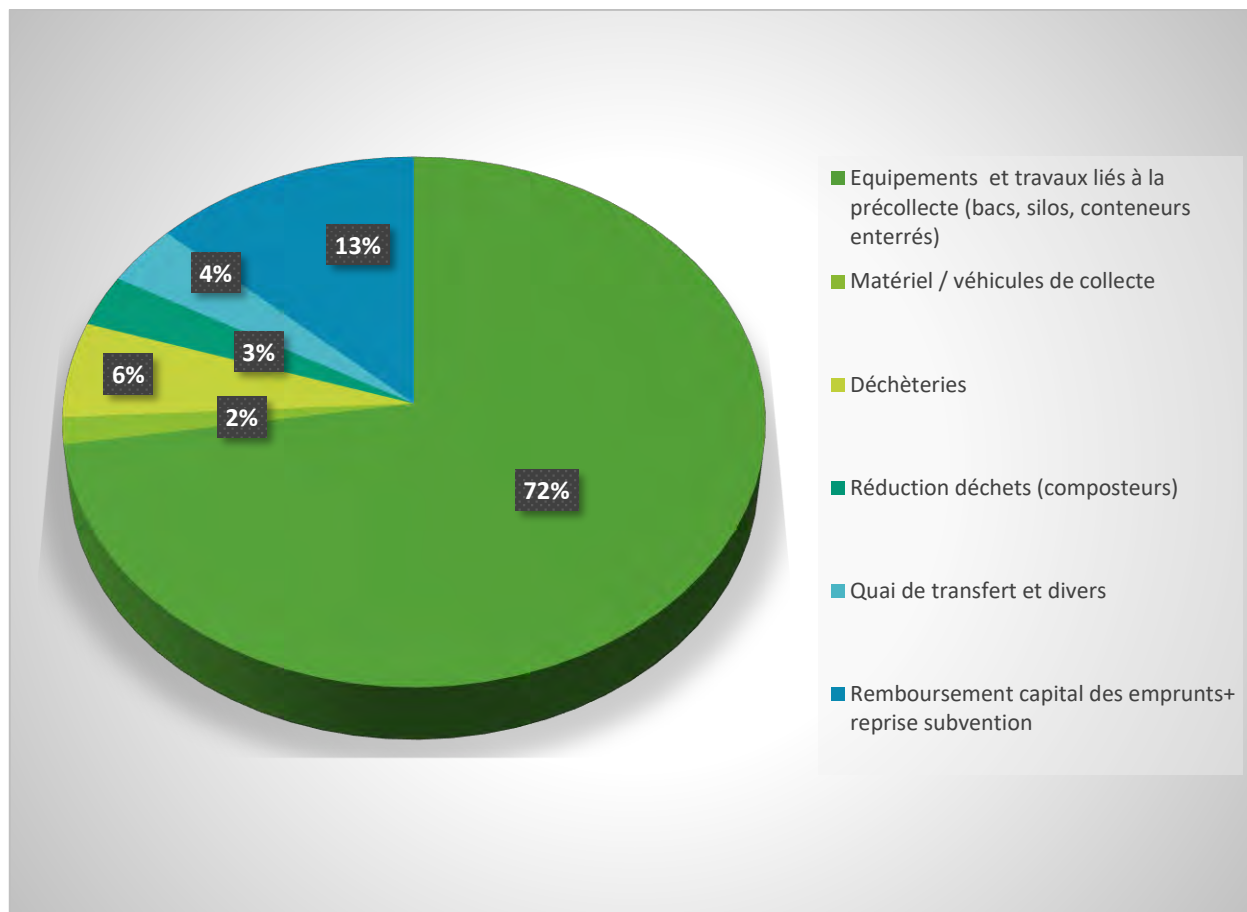
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 615 312 €.

Leur niveau a été particulièrement faible en 2022 du fait du gel du renouvellement de BOM, de la baisse de dépenses sur les containers enterrés et des gros travaux de voirie sur le quai de transfert achevés en 2021.

Tableau 32 - Dépenses d'investissement 2022

Postes de dépenses	CA 2021 en €	CA 2022 en €
Équipements et travaux liés à la pré-collecte (bacs, PAV, conteneurs enterrés)	1 021 860	615 312
Containers enterrés	704 085	302 198
Acquisition et renouvellement des bacs	169 276	103 636
Acquisition, renouvellement et aménagement des points d'apports volontaires	148 499	209 478
Matériel / Véhicules de collecte	339 259	13 896
Déchèteries	77 650	49 236
Réduction déchets (composteurs)	22 901	26 750
Quai de transfert et divers	282 882	31 137
Remboursement capital des emprunts+ reprise subvention	126 788	111 856
TOTAL DÉPENSES	1 871 340	848 187

Graphique 11 - Répartition des investissements en 2022



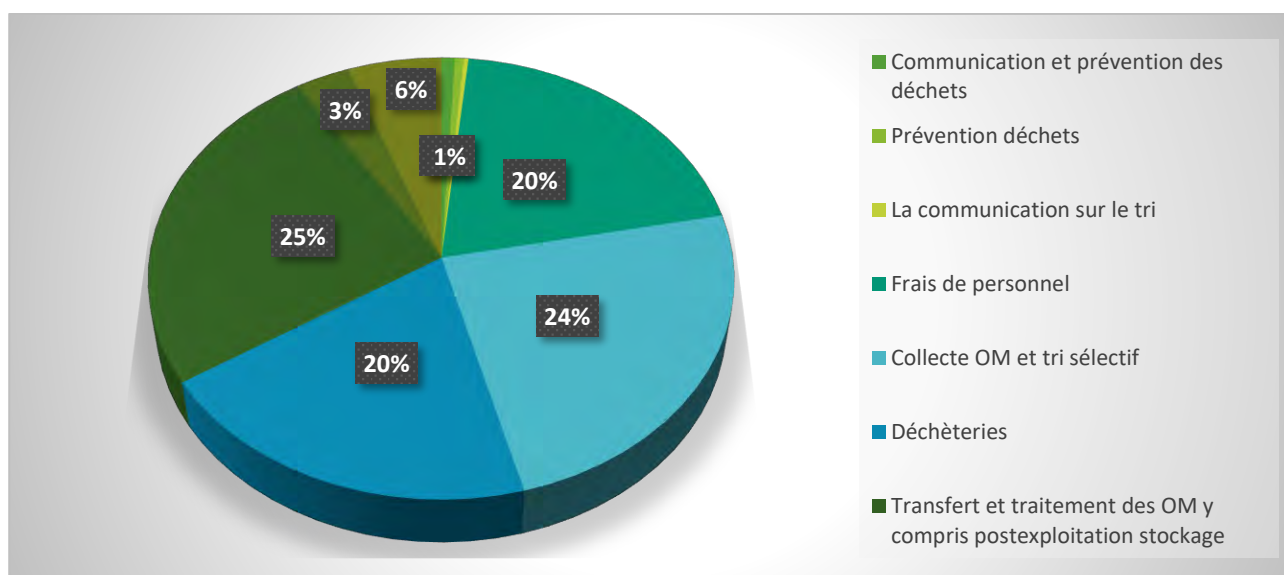
8.2 FONCTIONNEMENT

Les dépenses du service s'établissent à 11 615 403 € (+ 8 % par rapport à 2021).

Les principaux postes de dépenses sont :

- 2 946 368 € pour le transfert et le traitement des ordures ménagères résiduelles et la gestion post-exploitation de l'installation de stockage de Saint-Alban (+ 8 % / 2 735 318 € en 2021).
- 2 810 311 € pour la collecte des ordures ménagères et le tri sélectif (+6 % par rapport aux 2 648 214 € en 2021).
- 2 348 763 € pour les déchèteries. Cela constitue une évolution de + 11 % par rapport à 2021, malgré la baisse des tonnages du fait d'une hausse du transport et traitement des déchets notamment encombrants.
- 2 368 793 liés au personnel (+ 8 % / 2021).
- 95 110 € de dépenses liées à la communication et prévention des déchets (90 442 € en 2021).
- 381 868 € de frais d'administration générale.
- 664 190 € autres dépenses (non ménagers, intérêts de la dette et dotation aux amortissements).

Graphique 12 - Répartition des dépenses de fonctionnement en 2022



9. RECETTES

9.1 LA TEOM

Pour mémoire, dans le cadre de la fusion en 2018 et compte tenu de l'hétérogénéité préalable des modes de financement du service (financement complet du service par la TEOM pour le périmètre ex ViennAgglo avec taux réduit sur Saint-Romain-en-Gal qui avait une installation de stockage jusqu'en 2017, REOM pour Meyssiez, financement uniquement de moitié par la TEOM pour le périmètre ex CCRC), un zonage spécifique a été mis en place.

Rappel : les élus de Vienne Condrieu Agglomération ont délibéré fin 2020 en décidant d'harmoniser les 3 taux existants vers 1 taux unique par le biais d'un dispositif de lissage sur 6 ans, (de 2021 à 2026 inclus) ce qui se traduira par une augmentation pour les zones 2 et 3 jusqu'à atteindre le taux cible de 9,36 % (référence 2020).

Tableau 33 - Taux de TEOM 2022

Zonage / communes concernées	Taux TEOM 2018 en %	Taux TEOM 2019 en % ⁴	Taux TEOM 2020 en %	Taux TEOM 2021 en %	Taux TEOM 2022 en %
1 - Communes de l'Isère⁴	9,71	9,71	9,71	9,65	9,59
2 - Saint-Romain-en-Gal	6,31	7,31	8,31	8,49	8,66
3 - Communes du Rhône	6	8	8	8,23	8,45

Les recettes sont :

- **10 180 941 € ont été perçues au titre de la TEOM en 2022.**

Pour mémoire, cette taxe appelée « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères » couvre en fait l'ensemble des dépenses du service de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.

- **1 892 286 €** de participation des Éco-organismes (CITEO, ECOMOBILIER, ECOTLC...).
- **873 263 €** de reventes de matériaux et **440 169 €** de redevance spéciale et tickets déchèteries.

9.2 LES REDEVANCES

Elles permettent de mieux équilibrer le service entre les différents utilisateurs et de prendre en compte les producteurs non ménagers :

- **La redevance spéciale** : concerne toute personne physique ou morale qui confie à l'Agglo les déchets assimilés aux déchets ménagers au-delà de 1 000 litres par semaine d'ordures ménagères. Le montant de cette redevance est fonction du volume excédentaire. En 2022, le tarif de redevance était de 0,0365 € par litre pour les ordures ménagères et la moitié pour la collecte sélective afin d'être incitatif au tri (tarifs très légèrement supérieurs à l'année 2020 à 0,036 € par litre). **109 redevables** étaient assujettis en 2022 pour une recette de 359 398 €.
- **La redevance pour la collecte des cartons** pour les professionnels de Vienne : 48 € TTC par an (tarif inchangé).
- Les tickets déchèteries pour l'accès des professionnels aux déchèteries.

Pour mémoire, les tarifs d'accès pour les encombrants et le bois ont été augmentés (*Voir détails paragraphe 1.5.1*).

Les achats de tickets sont possibles au siège social de l'Agglo ainsi qu'à la Mairie d'Ampuis.

Les recettes de vente de tickets s'établissent à 43 428 €, en nette baisse par rapport à 2021 (65 k€) mais nettement supérieures à l'année 2020 (34 k€). La baisse est d'1/3 sur la régie de Vienne et 50 % sur la régie d'Ampuis.

—

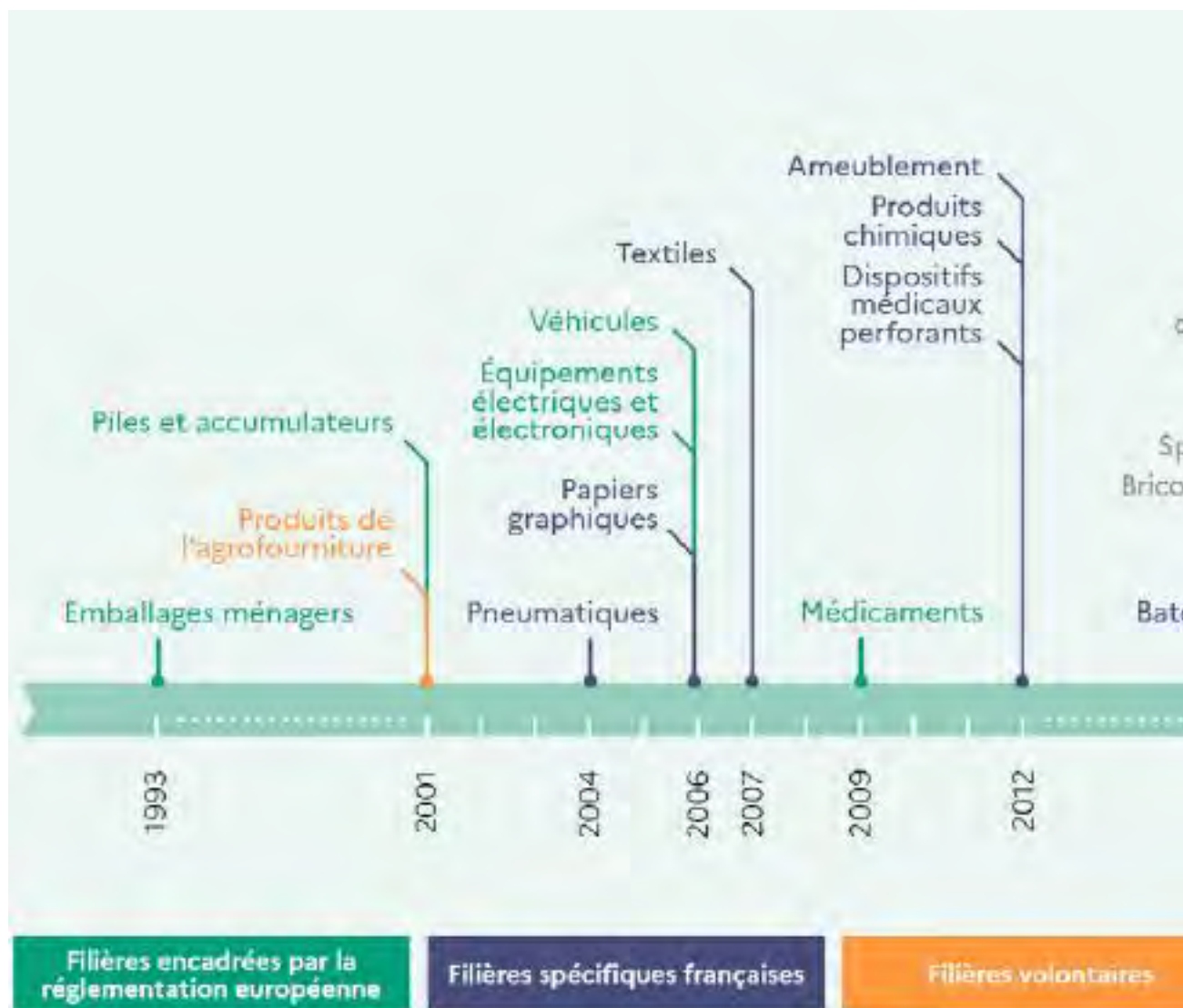
⁴ Communes de l'Isère y compris Meyssiez, St-Romain-en-Gal : harmonisation à la hausse progressive suite à la fermeture du site de stockage. Communes du Rhône : 8 % à partir de 2019.

9.3 LES SOUTIENS DES ECO-ORGANISMES ET RECETTES VENTE MATERIAUX

Le dispositif de REP (Responsabilité Élargie du Producteur) en France se traduit par la mise en place de plusieurs Éco-organismes agréés par l'État.

Le principe est celui d'une contribution à l'achat du produit par le contribuable ou par le metteur sur le marché qui est collecté par l'Éco-organisme. Celui-ci participe à l'élimination des déchets en apportant un soutien financier aux collectivités qui assurent la prise en charge de ces déchets.

L'Éco-organisme le plus ancien et connu est Éco-Emballages, aujourd'hui CITEO, agréé pour les papiers et les emballages. Mais d'autres Éco-organismes se sont développés (OCAD3E pour les D3E, ECODDS pour les déchets dangereux, ECOMOBILIER pour les meubles...). D'autres filières vont voir le jour dans les années à venir.



Source : extrait du Mémo REP 2021 données 2020 - Dépôt légal - ©ADEME Éditions, Décembre 2021

9.4 REPARTITION DES RECETTES DU SERVICE

Le service de prévention et gestion des déchets est principalement financé par la TEOM (80 %). L'équilibre du budget est également assuré grâce aux recettes liées à la redevance spéciale pour les non ménagers et les recettes de valorisation

10. COUT NET ET EQUILIBRE DU SERVICE

Tableau 34 - Synthèse dépenses et recettes et équilibre en 2022

Synthèse		En €
Redav FONCTIONNEMENT	Dépenses de Fonctionnement	11 615 403
	Dépenses fonctionnement service	11 008 834
	Intérêts de la dette et amortissements	606 569
	Recettes de fonctionnement	12 546 212
	Recettes service (hors TEOM et redevances services)	1 925 102
	Redevances spéciale et tickets déchèteries	440 169
	TEOM	10 180 941
	Résultat Fonctionnement (Dépenses - Recettes) - Excédent	+ 930 809
INVESTISSEMENT	Dépenses d'investissement	848 187
	Investissement service	737 341
	Remboursement capital de la dette	110 846
	Recettes d'investissement	715 216
	Produit du FCTVA et subvention	120 788
	Dotation aux amortissements	594 428
	Résultat Investissement (Recettes- Dépenses) – Déficit	- 132 971

Total dépenses fonctionnement + investissement	12 463 590 €	En %
Résultat global exercice (excédent)	409 755 €	+ 6

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022 sont en légère baisse par rapport à l'année 2021 (hausse du fonctionnement mais baisse de l'investissement)
Les recettes ont globalement augmenté (baisse des recettes de valorisation mais hausse du montant de TEOM sous l'effet de l'évolution des bases).

Ainsi, l'exercice 2022 présente un excédent de 6 %.

Le coût net⁵ moyen du service est de près de 99 € TTC/ habitant en 2022 (en hausse de 11 à 15 % par rapport aux 3 années précédentes).

⁵ Dépenses de fonctionnement hors annuités d'investissement - recettes techniques (c'est-à-dire hors redevance spéciale et TEOM)

ANNEXE 1

LISTE DES COMMUNES ET POPULATION
VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Commune	Population municipale 2022	Population municipale 2021
Ampuis	2 749	2 715
Chasse-sur-Rhône	6 308	6 128
Chonas-l'Amballan	1 679	1 672
Chuzelles	2 260	2 221
Condrieu	3 957	3 927
Échalas	1 901	1 841
Estrablin	3 535	3 450
Eyzin-Pinet	2 303	2 272
Jardin	2 156	2 181
Les Côtes-d'Arey	2 024	2 023
Les Haies	772	777
Loire-sur-Rhône	2 618	2 605
Longes	977	975
Luzinay	2 314	2 333
Meyssiez	638	638
Moidieu-Détourbe	1 941	1 914
Pont-Évêque	5 313	5 207
Reventin-Vaugris	1 974	1 941
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	1 269	1 287
Sainte-Colombe	1 884	1 886
Saint-Romain-en-Gal	1 967	1 934
Saint-Romain-en-Gier	590	583
Saint-Sorlin-de-Vienne	918	877
Septème	2 071	2 067
Serpaize	2 116	2 030
Seyssuel	2 049	2 010
Trèves	745	740
Tupin-et-Semons	637	617
Vienne	29 993	29 583
Villette-de-Vienne	1 920	1 923
TOTAL	91 578	90 357
Évolution 2022/2021	1 221	
Évolution 2022/2021 en %	+ 1,4 %	

ANNEXE 2

NOMBRE DE PAV AÉRIENS ET ENTERRÉS PAR COMMUNE en 2022

	Emballage	Verre	Papier	Conteneurs enterrés multi(emballage/papier)
AMPUIS	10	12	7	0
CHASSE-SUR-RHÔNE	3	20	3	0
CHONAS-L'AMBALLAN	7	5	5	0
CHUZELLES	7	6	6	0
CONDRIEU	10	11	8	0
ÉCHALAS	11	9	7	0
ESTRABLIN	16	13	11	0
EYZIN-PINET	8	8	7	0
JARDIN	11	7	7	0
LES CÔTES-D'AREY	7	4	4	0
LES HAIES	5	3	3	0
LOIRE-SUR-RHÔNE	7	9	7	0
LONGES	5	5	4	0
LUZINAY	10	6	6	0
MEYSSIEZ	4	2	2	0
MOIDIEU-DÉTOURBE	9	5	5	0
PONT-ÉVÊQUE	3	16	3	8
REVENTIN-VAUGRIS	10	5	5	0
SAINT-CYR-SUR-LE- RHÔNE	6	3	3	0
SAINT-ROMAIN-EN-GAL	1	8	1	0
SAINT-ROMAIN-EN-GIER	3	4	3	0
SAINT-SORLIN-DE-VIENNE	6	4	4	0
SAINTE-COLOMBE	2	7	6	0
SEPTÈME	7	6	6	0
SERPAIZE	9	7	7	0
SEYSSUEL	7	5	5	0
TRÈVES	5	4	4	0
TUPIN-ET-SEMONS	3	2	2	0
VIENNE	21	72	18	19
VILLETTE-DE-VIENNE	12	8	8	0
TOTAL	225	277	167	27



VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Service gestion des déchets
Espace Saint-Germain
Bâtiment Antarès - BP 263
30, avenue Général Leclerc
38217 Vienne Cedex

04 74 53 45 16

gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr